

MRC des Collines-de-l'Outaouais

Plan climat

Programme Accélérer la transition climatique
locale (ATCL)

VERSION DÉFINITIVE

Présenté par

Coop SSG

Présenté à

MRC des Collines-de-l'Outaouais

Janvier 2026

**Sustainability
Solutions Group**



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Sommaire | 8 |
| 1. Comprendre les changements climatiques pour mieux agir | 11 |
| 2 Vision collective et objectifs climatiques | 14 |
| 2.1 Une mobilisation régionale pour faire face aux changements climatiques | 14 |
| 2.2 Des objectifs structurants pour guider l'action | 14 |
| 3. Diagnostic territorial | 18 |
| 3.1 Portrait général du territoire | 18 |
| 3.2 Bilan des émissions de gaz à effet de serre et atténuation | 19 |
| 3.3 Vulnérabilités climatiques et adaptation | 21 |
| 3.4 Potentiel de résilience | 27 |
| 4. Démarche de concertation | 27 |
| 4.1 Une gouvernance régionale concertée | 28 |
| 4.2 Activités de consultation et de mobilisation | 29 |
| 4.3 Une démarche évolutive et ouverte | 31 |
| 5. Plan d'action : des gestes concrets pour transformer notre territoire | 31 |
| 5.1 Orientation 1 – Mobilité durable et transports | 34 |
| 5.2 Orientation 2 – Bâtiments | 38 |
| 5.3 Orientation 3 – Énergies renouvelables | 41 |
| 5.4 Orientation 4 – Matières résiduelles | 45 |
| 5.5 Orientation 5 – Sécurité civile et gestion de crise | 48 |
| 5.6 Orientation 6 – Économie locale et alimentation | 53 |
| 5.7 Orientation 7 – Urbanisme et infrastructures vertes | 56 |
| 5.8 Orientation 8 – Gouvernance, financement et mobilisation | 62 |
| 6. Cibles et indicateurs | 65 |
| 7. Planification de la mise en œuvre et suivi des résultats | 72 |
| 7.1 Gouvernance et responsabilités | 72 |
| 7.2 Planification et échéancier | 73 |
| 7.3 Suivi et reddition de comptes | 73 |
| 7.4 Indicateurs de suivi | 74 |
| 7.5 Financement et ressources | 74 |
| 7.6 Communication et mobilisation | 76 |
| 8. Modalités de suivi et d'évaluation | 78 |
| 8.1 Suivi annuel | 78 |
| 8.2 Bilan quinquennal | 78 |
| 8.3 Tableau de bord régional | 79 |
| 8.4 Ajustements et amélioration continue | 79 |
| 8.5 Transparence et mobilisation | 79 |
| 9. Conclusion | 81 |

| | |
|---|-----------|
| Bibliographie | 82 |
| Annexes | 85 |
| Acronymes | 86 |
| Glossaire | 87 |
| Annexe A. Méthode pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre de la région | 90 |
| Annexe B. Méthodologie de l'appréciation du risque | 92 |
| Annexe C. Méthodologie de la priorisation des mesures | 95 |
| Annexe D. Tableaux de priorisation des mesures | 105 |
| Annexe E. Objectifs et mesures jugés non prioritaires | 110 |

Liste des tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau 1. Les orientations du Plan climat et leurs objectifs | 17 |
| Tableau 2. Cotes de risque pour la qualité de vie des collectivités | 24 |
| Tableau 3. Synthèse des cibles d'atténuation et du potentiel estimé de réduction des GES | 68 |
| Tableau 4. Tableau synthèse des cibles et indicateurs pour les objectifs d'adaptation | 70 |
| Tableau 5. Ressources, partenariats et leviers d'action pour la mise en œuvre | 76 |
| Tableau B.1. Matrice de risque | 96 |
| Tableau C.2.2. Critères utilisés pour l'évaluation de l'adaptation | 100 |
| Tableau C.2.3. Critères utilisés pour l'évaluation de l'adaptation | 101 |
| Tableau C.3.1. Critères utilisés pour l'évaluation l'applicabilité | 102 |
| Tableau C.3.2. Critères utilisés pour évaluer la faisabilité financière | 103 |
| Tableau C.4. Calcul et normalisation du pointage final | 104 |
| Tableau E.1. Liste des mesures et objectifs jugés non prioritaires | 112 |
| Tableau E.2 Correspondance des mesures antérieures et consolidées | 114 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1. Chronologie climatique de la MRC des Collines | 13 |
| Figure 2. Les huit orientations du Plan climat | 14 |
| Figure 3. Co-bénéfices de l'action climatique | 16 |
| Figure 4. Répartition des émissions collectives de GES de la MRC des Collines-de-l'Outaouais | 21 |
| Figure 5. Carte représentant les zones à risque d'inondation | 26 |
| Figure 6. Carte représentant le nombre de jours de vagues de chaleur | 28 |
| Figure 7. Les activités de concertation | 33 |
| Figure 8. L'intersection de l'adaptation et de l'atténuation. | 35 |
| Figure 9. L'organisation du Plan climat | 35 |
| Figure B.1. Éléments du risque | 94 |
| Figure B.2. Schéma illustrant le processus d'appréciation du risque | 95 |
| Figure C.1. L'intersection de l'adaptation et de l'atténuation. | 98 |

Sommaire

Le Plan climat de la MRC des Collines-de-l'Outaouais trace la voie vers un avenir plus durable, plus résilient et plus solidaire. Ce document rassemble les efforts de la MRC, de ses municipalités, de ses partenaires et de la population pour répondre aux défis des changements climatiques et saisir les occasions qu'ils offrent.

Ce plan a été élaboré dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) du gouvernement du Québec, en s'appuyant sur des analyses scientifiques, des données locales et un large processus de concertation. Il repose sur trois piliers : comprendre, planifier et agir collectivement.

Comprendre le territoire et ses défis

La première étape du plan a consisté à dresser un portrait territorial et climatique complet de la MRC.

À partir du *Guide d'analyse de risques et de vulnérabilité d'Ouranos (2020)* et du *Guide d'élaboration d'un plan climat du MELCCFP (2024)*, une évaluation des risques a permis d'identifier les principaux aléas climatiques (inondations, vagues de chaleur, sécheresses, vents violents) et leurs effets potentiels sur les infrastructures, les milieux naturels et la santé des populations.

Cette analyse a été enrichie par le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) réalisé par ICLEI Canada (2025), qui dresse un état des lieux précis des sources d'émissions sur le territoire, notamment le transport, les bâtiments et les matières résiduelles.

Planifier une transition ambitieuse et réaliste

Le Plan climat s'articule autour de huit grandes orientations stratégiques couvrant les principaux leviers d'action suivants :

1. Mobilité durable et transports
2. Bâtiments et efficacité énergétique
3. Énergies renouvelables et résilience énergétique
4. Matières résiduelles et économie circulaire
5. Sécurité civile et adaptation aux risques
6. Économie locale et alimentation
7. Aménagement du territoire et infrastructures vertes
8. Gouvernance et financement durable

Ces orientations regroupent des objectifs et des mesures concrètes, hiérarchisées selon leur faisabilité, leurs effets sur les émissions de GES, leur acceptabilité sociale et leur contribution à la résilience du territoire.

Chaque mesure a été développée en collaboration avec les acteurs locaux afin d'assurer une mise en œuvre réaliste, adaptée aux ressources régionales et cohérente avec les plans municipaux existants.

Agir pour atténuer et s'adapter

Le Plan distingue deux volets complémentaires :

Le premier est l'atténuation, qui vise à réduire les émissions de GES et à améliorer l'efficacité énergétique du territoire.

Des cibles mesurables ont été fixées, notamment pour la décarbonation des transports, la performance énergétique des bâtiments et la valorisation des matières résiduelles.

Ces cibles sont accompagnées d'estimations de potentiels de réduction de GES (en t éq. CO₂) pour mesurer concrètement les gains attendus.

Le deuxième volet est l'adaptation, qui consiste à renforcer la résilience du territoire et des communautés face aux effets des changements climatiques.

Les actions portent sur la sécurité civile, la gestion durable des eaux, la protection des milieux naturels et la résilience énergétique.

Des indicateurs de suivi permettront de suivre l'évolution des progrès et d'ajuster les interventions au fil du temps.

Un cadre de gouvernance et de suivi

Le Plan climat prévoit un mécanisme de mise en œuvre et de reddition de comptes pour assurer la continuité et la transparence de l'action climatique.

Un comité de suivi veillera à la coordination des actions entre la MRC, les municipalités locales et les partenaires régionaux, tout en assurant le lien avec les programmes provinciaux et fédéraux.

Des indicateurs de performance et des bilans périodiques permettront de mesurer les progrès et de maintenir le cap sur les cibles fixées aux horizons 2030, 2035 et 2040.

Un engagement collectif pour l'avenir

Ce plan est d'abord un projet collectif. Il traduit la volonté de la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'agir dès maintenant pour réduire son empreinte carbone, préserver la qualité de vie de ses citoyens et préparer le territoire aux réalités climatiques de demain.

Par la collaboration, la mobilisation et l'innovation, la MRC souhaite devenir un modèle de transition climatique locale, démontrant qu'il est possible d'allier ambition, pragmatisme et solidarité pour bâtir un avenir durable.

1. Comprendre les changements climatiques pour mieux agir

Les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis du XXI^e siècle. À l'échelle mondiale, les phénomènes météorologiques extrêmes, la perte de biodiversité, la hausse du niveau des mers et les déplacements des populations accentuent la pression sur les écosystèmes, les sociétés et les économies. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rappelle que, pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, des transformations profondes et rapides doivent être amorcées dans tous les secteurs. Cette transition nécessite l'engagement de tous les acteurs – des gouvernements aux citoyens – et ce, à tous les niveaux d'intervention.

Le Québec n'est pas épargné. Dans la région de l'Outaouais, les effets se font déjà sentir : épisodes de chaleur extrême plus fréquents, précipitations intenses causant des inondations, stress hydrique dans certains milieux naturels, et perturbations touchant les activités agricoles, forestières et touristiques. Ces changements perturbent non seulement l'environnement, mais également la qualité de vie, la santé et la sécurité des communautés locales.

Face à cette réalité, les participants à la Conférence des préfets de l'Outaouais ont fait preuve d'un leadership mobilisateur en choisissant d'unir les forces vives de la région. Les municipalités régionales de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau et de Pontiac ont ainsi formé un regroupement de travail collaboratif pour élaborer leurs plans climat respectifs, dans le but de se doter de fondations communes et d'agir de façon concertée sur les enjeux liés aux changements climatiques.



Figure 1. Chronologie climatique de la MRC des Collines, six dernières années.

Lancée en mars 2024, l'initiative a été propulsée par le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), qui a permis de structurer et d'accélérer la planification climatique des MRC impliquées.

Le Plan climat de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est le fruit d'une concertation étroite entre les municipalités, les organismes communautaires, les acteurs économiques, les représentants du milieu de la santé, les organisations environnementales et les citoyens et citoyennes. Ce travail s'est appuyé sur une structure de gouvernance participative assurant une représentation diversifiée et transparente.

Ce plan vise à améliorer durablement la qualité de vie des citoyennes et citoyens, en luttant contre les causes du dérèglement climatique et en réduisant la vulnérabilité du territoire. Il repose sur des objectifs ambitieux et réalistes, harmonisés avec les résultats d'analyses territoriales et les priorités exprimées lors des activités de consultation. Il repose sur les huit orientations clés présentées à la figure suivante.



Figure 2. Les huit orientations du Plan climat

Par cette démarche structurée et résolument tournée vers l'action, la MRC des Collines-de-l'Outaouais réaffirme son engagement envers sa population et son rôle de leader régional en matière d'action climatique.

2 Vision collective et objectifs climatiques

2.1 Une mobilisation régionale pour faire face aux changements climatiques

Dans un contexte d'accélération des changements climatiques, la MRC des Collines-de-l'Outaouais souhaite renforcer sa capacité d'action en misant sur la collaboration, la planification et la résilience. L'élaboration de ce plan climat découle d'une volonté commune des acteurs municipaux, institutionnels, communautaires et citoyens de mieux comprendre les enjeux climatiques, de cerner les vulnérabilités du territoire et d'identifier des leviers concrets pour y répondre.

Cette démarche s'inscrit dans un élan régional porté en concertation avec les MRC de Papineau et de Pontiac, dans le but de partager des constats, des outils et une structure d'action cohérente. Les consultations réalisées ont permis de dégager des priorités collectives et des axes stratégiques d'intervention pour orienter les efforts d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques.

2.2 Des objectifs structurants pour guider l'action

Le Plan climat de la MRC des Collines-de-l'Outaouais repose sur une série d'objectifs stratégiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), à accroître la résilience du territoire et à mobiliser l'ensemble de la communauté autour de la transition climatique. Ces objectifs, regroupés en huit orientations, dix-neuf objectifs et trente-cinq mesures concrètes, sont issus d'un vaste processus de concertation et ont été identifiés comme des priorités régionales.

La mise en œuvre de ces objectifs par des mesures concrètes générera des co-bénéfices pour la population, sur les plans tant de la santé et de l'équité que de l'environnement et de l'économie.

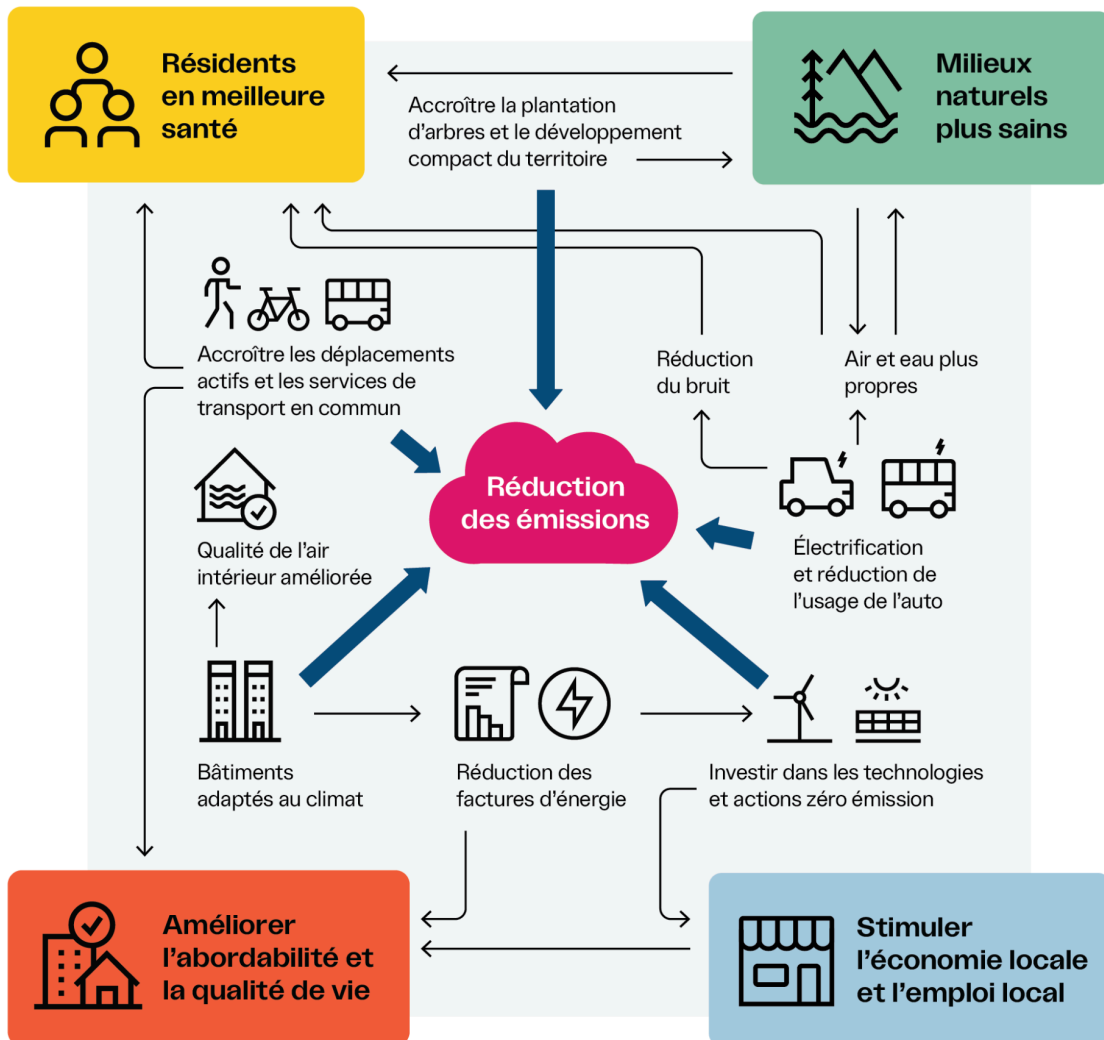


Figure 3. Co-bénéfices de l'action climatique

Tableau 1. Les orientations du Plan climat et leurs objectifs

| | Orientations | Objectifs |
|---|-------------------------------------|---|
| 1 | Mobilité durable et transport | <ul style="list-style-type: none"> ● Réduire la dépendance à l'automobile. ● Accélérer la décarbonation des transports. |
| 2 | Bâtiments | <ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la performance énergétique des bâtiments. ● Adopter une gestion exemplaire des bâtiments publics. |
| 3 | Énergies renouvelables | <ul style="list-style-type: none"> ● Assurer la transition vers des énergies renouvelables et la résilience énergétique par la diversification des sources d'énergie. ● Promouvoir la sobriété énergétique. |
| 4 | Matières résiduelles | <ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'économie circulaire. ● Réduire l'enfouissement et valoriser les matières résiduelles. |
| 5 | Sécurité civile et gestion de crise | <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer la résilience face aux événements climatiques. ● Améliorer la coordination des mesures d'urgence. ● Autonomiser les citoyens en gestion de crise. |

| Orientations | Objectifs |
|---|---|
| 6 Économie locale et alimentation | <ul style="list-style-type: none"> ● Développer un système alimentaire local résilient. ● Accompagner la transition écologique des entreprises. |
| 7 Urbanisme et infrastructures vertes et bâties | <ul style="list-style-type: none"> ● Préserver et restaurer les milieux naturels. ● Adapter l'aménagement aux changements climatiques. ● Construire des infrastructures vertes et résilientes. |
| 8 Gouvernance, financement et mobilisation | <ul style="list-style-type: none"> ● Élaborer des mécanismes de financement durables. ● Intégrer l'action climatique dans la gouvernance. |

3. Diagnostic territorial

L'élaboration d'un plan climat repose sur une compréhension fine du territoire, de ses caractéristiques, de ses sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de sa vulnérabilité face aux aléas climatiques. Le diagnostic territorial constitue donc une étape essentielle pour cibler les leviers d'action prioritaires et assurer la cohérence des interventions proposées.

3.1 Portrait général du territoire

La MRC des Collines-de-l'Outaouais s'étend sur 2 078 km¹ dans la région administrative de l'Outaouais et regroupe six municipalités, soit Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Pontiac et Val-des-Monts. Rurale au nord et semi-urbaine au sud, la MRC bénéficie de la proximité immédiate des villes de Gatineau et d'Ottawa et partage certains services métropolitains avec elles. La MRC des Collines-de-l'Outaouais a un territoire vallonné et boisé, dont environ le tiers est consacré à l'agriculture. Le parc de la Gatineau, qui couvre 17 % du territoire, constitue un élément majeur du paysage. La région est également traversée par six grandes rivières, notamment la rivière Gatineau, qui la parcourt du nord au sud, et elle est bordée au sud-ouest par la rivière des Outaouais. On y recense en outre plus de 1 000 lacs de plus d'un hectare chacun. Ces caractéristiques sont particulièrement pertinentes dans le contexte des aléas climatiques et de l'évolution de leur fréquence et de leur intensité.

Voici plusieurs caractéristiques clés de l'action climatique régionale qui ont été relevées dans l'étude d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre² :

- Dépendance aux déplacements routiers : le transport routier constitue la plus grande part des émissions collectives, reflet d'une mobilité encore très axée sur l'automobile individuelle.
- Couverture énergétique hétérogène : le territoire de la MRC est majoritairement raccordé au réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, mais certains secteurs sont raccordés au réseau de gaz naturel d'Enbridge Gaz Québec.
- Présence d'un réseau de transport collectif régional (Transcollines), qui agit comme levier d'atténuation malgré une offre encore modeste.

¹ ICLEI (juin 2025). *Rapport d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2022, Plan climat – Programme ATCL (40)*.

² Idem.

3.2 Bilan des émissions de gaz à effet de serre et atténuation

Un rapport, préparé par ICLEI Canada en 2025, a été réalisé pour la région dans le cadre des exigences du programme ATCL. Il établit l'inventaire de référence des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2022. Le document présentant les émissions collectives et municipales de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que de ses six municipalités établit un scénario de référence (« cours normal des affaires ») et propose des recommandations pour améliorer la collecte et l'utilisation des données à l'avenir. Cet exercice constitue une étape clé dans la planification climatique régionale : il fournit la base quantitative nécessaire pour orienter la priorisation des mesures, particulièrement en matière d'atténuation, ainsi que pour définir des cibles et indicateurs clairs pour chaque orientation stratégique. Il met également en lumière les secteurs d'émissions permettant de déterminer les leviers d'action les plus significatifs.

Faits saillants du document :

- Inventaire de référence 2022 : 320 774 t éq. CO₂ des émissions totales de GES pour la MRC
- Cela représente une moyenne de 5,7 t éq. CO₂ par habitant.

Répartition principale des émissions :

- Transport routier (automobiles, camions légers, taxis, autobus, etc.) ≈ 62 %
- Transport hors route (VTT, motoneiges, motocross, etc.) ≈ 23 %
- Bâtiments résidentiels (maisons unifamiliales ou semi-détachées, résidences pour personnes âgées, etc.) ≈ 5 %
- Réfrigérants fugitifs (appareils réfrigérants domestiques, climatisation, etc.) ≈ 4 %
- Matières résiduelles (déchets enfouis) ≈ 5 %

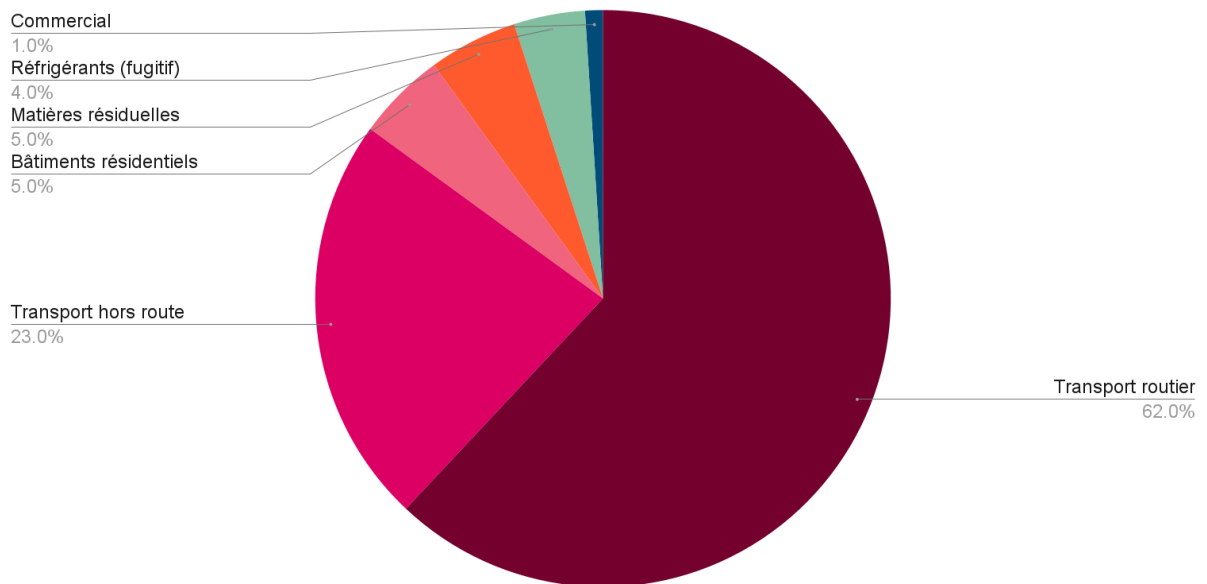


Figure 4. Répartition des émissions collectives de GES de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Résumé de l'inventaire des émissions corporatives (2022) :

- L'inventaire corporatif couvre les bâtiments, les réfrigérants, les véhicules, les eaux usées et les déchets corporatifs;
- Les installations de traitement des eaux usées, à l'exclusion de la gestion des boues (comme l'enfouissement), représentent la principale source d'émissions de GES du secteur corporatif;
- Les véhicules lourds, particulièrement ceux affectés à la collecte des matières résiduelles, représentent la principale source d'émissions de GES des flottes municipales;
- Les appareils de climatisation ont été recensés, dont plusieurs contenant du HCFC R-22, un gaz non comptabilisé dans la méthodologie ATCL.

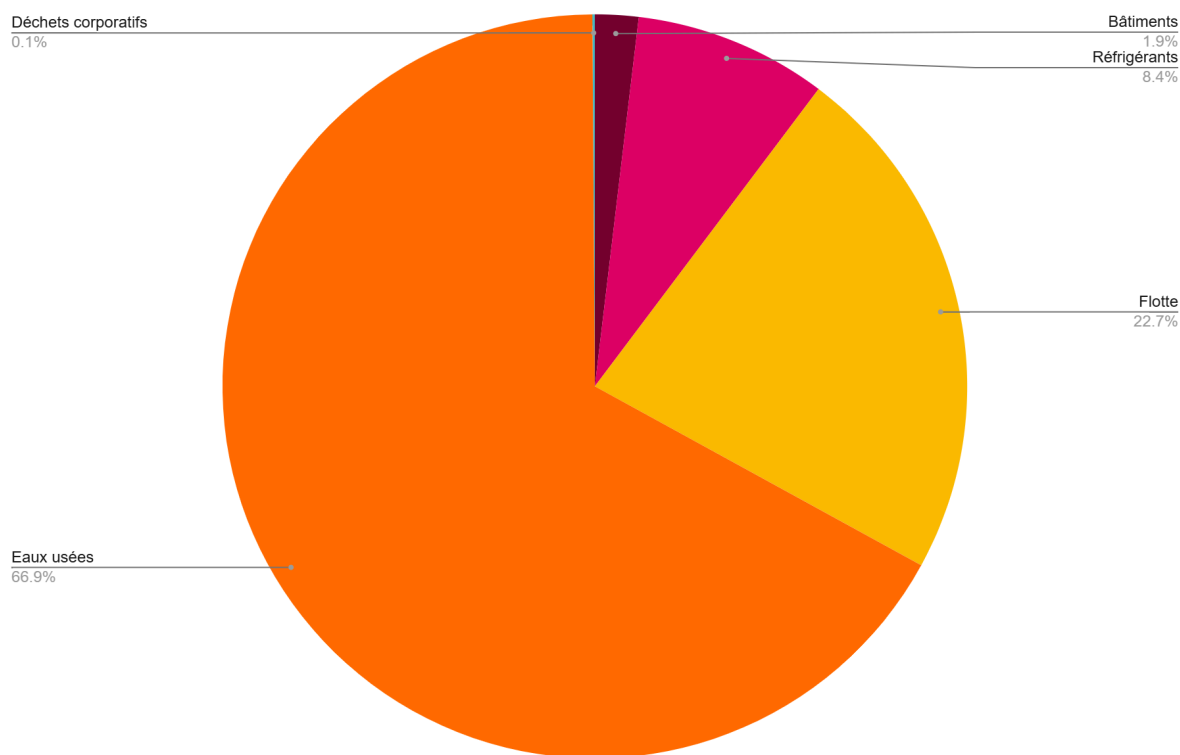


Figure X. Répartition des émissions corporatives de GES de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Tendances projetées (CNA) : sans intervention, les émissions totales pourraient baisser d'environ 7 % d'ici 2035, principalement grâce à l'électrification prévue du parc automobile provincial³. Cette hypothèse demeure toutefois incertaine tant que les cibles gouvernementales n'auront pas été confirmées.

À travers cette étude d'inventaire des émissions de GES, certains leviers d'atténuation propres à la région et sur lesquels la MRC peut agir ont déjà été identifiés :

- Plans cadre : Les municipalités de Chelsea et La Pêche ont réalisé des inventaires en 2019 et dressé des listes d'actions qui constituent une base utile pour prioriser les mesures locales.
- Transport : La présence de Transcollines constitue un levier important pour réduire la dépendance au transport individuel et favoriser la mobilité collective.

³ ICLEI (juin 2025). *Rapport d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2022, Plan climat – Programme ATCL (40)*.

- **Levier de séquestration du carbone** : La couverture forestière abondante dans la MRC représente un atout majeur pour le renforcement des puits de carbone et la séquestration du CO₂ (voir la section 3.4).
- Le rapport souligne aussi l'importance d'améliorer la qualité et l'harmonisation des données afin de permettre un suivi rigoureux des progrès réalisés et de faciliter les comparaisons intermunicipales.

Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour réaliser ce portrait, veuillez consulter l'annexe A.

3.3 Vulnérabilités climatiques et adaptation

Un rapport préparé par SSG a été réalisé pour la région dans le cadre du programme ATCL⁴. Il vise à cerner les principales vulnérabilités et les risques auxquels la MRC des Collines-de-l'Outaouais est confrontée afin de soutenir la mise en place de mesures d'adaptation aux changements climatiques. Le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est exposé à divers aléas climatiques dont la fréquence et l'intensité devraient s'accroître au cours des prochaines décennies, selon les projections climatiques régionales. L'étude s'appuie sur trois horizons temporels (1991-2020, 2041-2070 et 2071-2100) et deux scénarios d'émissions (SSP2-4.5, modéré, et SSP3-7.0, élevé), avec recours ponctuel au SSP5-8.5 pour certains indicateurs. Onze aléas climatiques majeurs sont analysés en fonction de leur interaction avec 21 systèmes regroupés en six grandes catégories, ce qui permet de repérer les vulnérabilités critiques et de prioriser les risques à traiter pour adapter le territoire aux conditions climatiques futures.

Les onze aléas identifiés sont les suivants :

1. Vagues de chaleur et augmentation des températures
2. Sécheresses et étiage
3. Feux de forêt et qualité de l'air
4. Glissements de terrain
5. Inondations fluviales
6. Inondations pluviales et pluie abondantes
7. Tempêtes de vent
8. Tempêtes hivernales

⁴ Coop SSG (2025). *Rapport d'analyse des risques et de la vulnérabilité – MRC des Collines-de-l'Outaouais*.

9. Redoux hivernaux
10. Grêle et verglas
11. Changements dans la biodiversité

Les vingt-et-un systèmes identifiés sont les suivants :

Services municipaux

1. Travaux publics
2. Bâtiments municipaux et récréatifs
3. Parcs et espaces verts urbains
4. Finances

Environnement naturel

5. Biodiversité
6. Parcs régionaux
7. Fonctions écosystémiques

Économie locale

8. Secteur primaire
9. Secteurs secondaire et tertiaire
10. PME et économie sociale et circulaire

Infrastructures

11. Infrastructures énergétiques
12. Infrastructure de télécommunication
13. Infrastructure de transport
14. Infrastructure d'eau potable
15. Infrastructure d'eaux usées

Population et communauté

16. Qualité de vie des collectivités
17. Bâtiments résidentiels
18. Services de soins de santé
19. Sécurité publique et service incendie

Autres services

20. Services en approvisionnement
21. Services financiers

L'analyse de risques place, à moyen terme, quatre aléas au sommet des préoccupations : **les inondations fluviales, les inondations pluviales, les feux de forêt et qualité de l'air et les vagues de chaleur**. Dans une moindre mesure, la sécheresse, le verglas (et la grêle), les tempêtes de vent et les changements dans la biodiversité seront aussi à surveiller. Ces phénomènes mettent les systèmes suivants de la région à risque : **la qualité de vie des collectivités, la biodiversité, le secteur primaire et les parcs régionaux**, ainsi que la sécurité publique générale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais⁵.

Les inondations, exacerbées par l'imperméabilisation des sols et l'urbanisation en zones à risque (sur la rivière des Outaouais), devraient gagner en fréquence et en gravité. Les mesures proposées visent surtout la réduction de l'exposition (ex. : acquisition des terrains inondables) et le renforcement des ouvrages de protection afin de limiter les répercussions financières et sociales⁶.

Les vagues de chaleur, presque annuelles dans les projections à l'horizon 2041-2070, touchent plus durement les ménages à faible revenu, les personnes âgées vivant seules, les jeunes enfants, les personnes avec des complications de santé préexistantes, et les travailleurs de plein air.

Les feux de forêt peuvent être dévastateurs. La progression du risque sous un scénario d'émissions élevées impose de renforcer la prévention (zones tampons, pratiques sylvicoles) ainsi que la coordination avec la SOPFEU et les services d'urgence voisins.

Le second groupe d'aléas – sécheresses, verglas/grêle, tempêtes de vent et changements dans la biodiversité – demeure préoccupant, notamment pour l'agriculture, la disponibilité de l'eau potable et la continuité des services énergétiques.

Dans ce scénario précis, les systèmes jugés les plus à risque face aux différents aléas climatiques dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont **la qualité de vie des collectivités, la biodiversité, le secteur primaire et les parcs régionaux**. Ci-dessous se trouve un exemple de matrice des risques pour la qualité de vie des collectivités couvrant les trois horizons temporels. Pour consulter la matrice complète des risques de la région, incluant les onze aléas et les vingt-et-un systèmes, veuillez vous référer au rapport *Analyse des risques et de la vulnérabilité* préparé par SSG.

⁵ Coop SSG (2025). *Rapport d'analyse des risques et de la vulnérabilité – MRC des Collines-de-l'Outaouais*.

⁶ Idem.

Tableau 2. Côtés de risque pour la qualité de vie des collectivités (cote de risque extrême = 16 à 25.)

| | | |
|--------|--------|---------|
| Modéré | Majeur | Extrême |
|--------|--------|---------|

| Aléas | Vulnérabilité | Risque | | | | |
|--|---------------|-----------|-----------|------|-----------|------|
| | | 1991-2020 | 2041-2070 | | 2071-2100 | |
| | | | SSP2 | SSP3 | SSP2 | SSP3 |
| Vague de chaleur | 6 | 17,5 | 22 | 22 | 22,5 | 22,5 |
| Feux de forêt et qualité de l'air | 6 | 16,25 | 18 | 19 | 19 | 19,5 |
| Inondations fluviales | 6 | 16,25 | 16,5 | 18 | 16,5 | 18 |
| Verglas et grêle | 7,5 | 15 | 14 | 14,5 | 14 | 14 |
| Inondations pluviales et précipitations abondantes | 6 | 14 | 14,8 | 15,6 | 14,8 | 16 |
| Tempêtes de vent | 6 | 12 | 13 | 14 | 14 | 16 |
| Sécheresses | 6 | 9,75 | 10,2 | 11,7 | 10,8 | 11,7 |
| Glissements de terrain | 6 | 9,75 | 9,9 | 10,2 | 10,2 | 10,2 |

Pour plus d'informations sur la méthodologie qui a permis d'aboutir à ces conclusions, veuillez consulter l'annexe B.

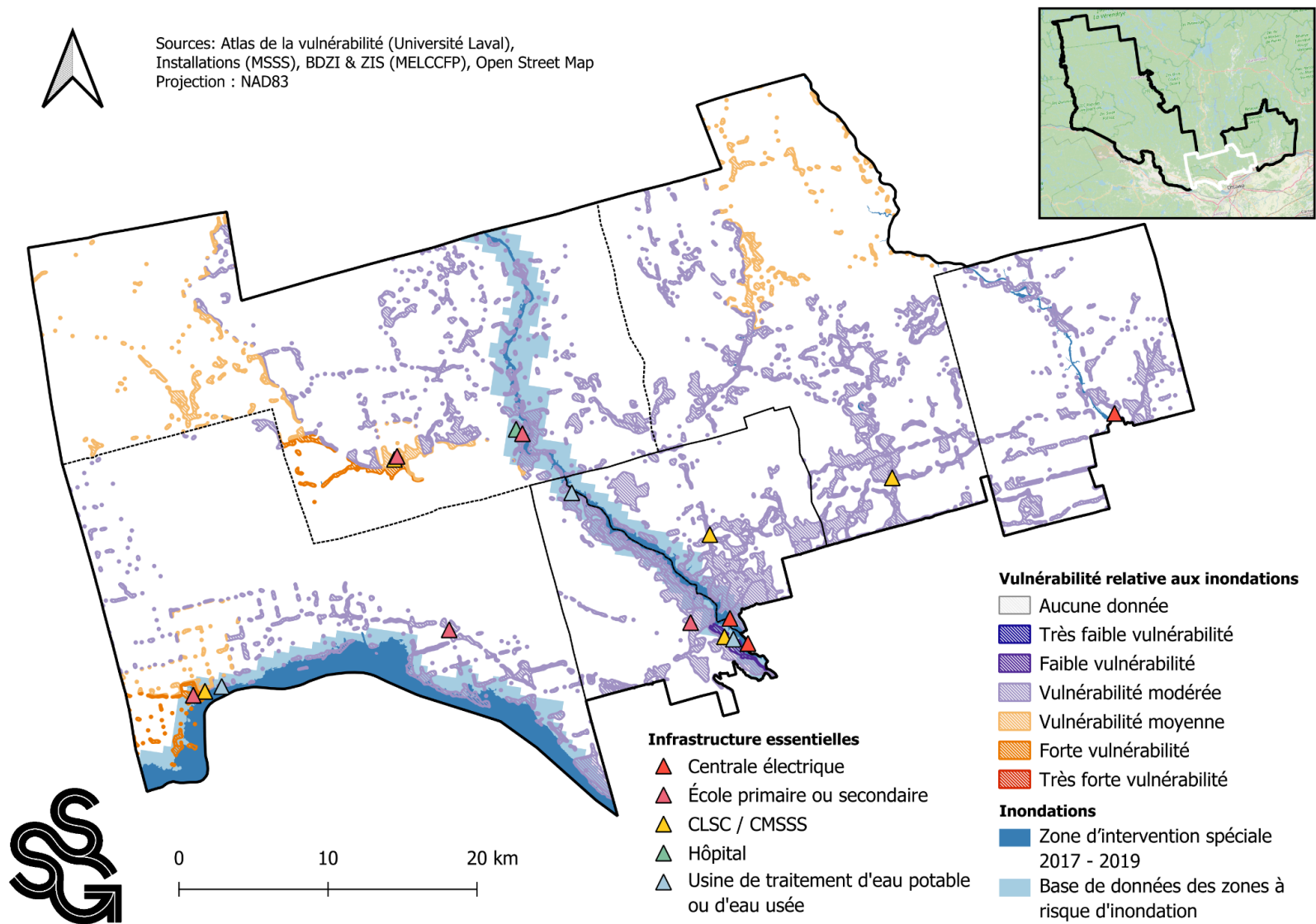


Figure 5. Carte représentant les zones à risque d'inondation, l'indice de vulnérabilité relative aux aléas hydrométéorologiques et certaines infrastructures essentielles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

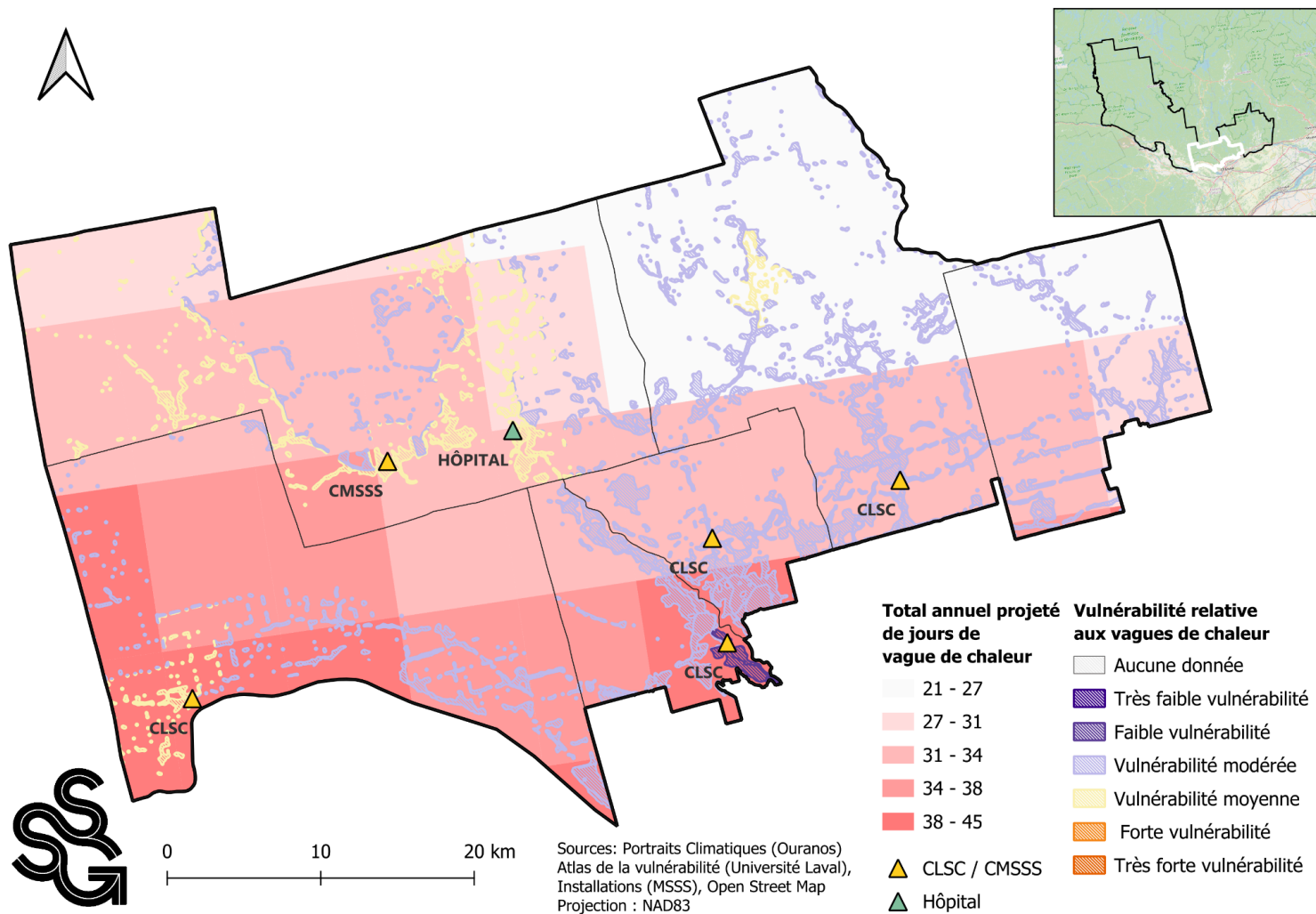


Figure 6. Carte représentant le nombre de jours de vagues de chaleur projetés pour la période 2071-2100 selon un scénario élevé SSP3-7.0⁷, l'indice de vulnérabilité relative aux vagues de chaleur⁸ et les infrastructures publiques de soins de santé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

⁷ Ouranos, Portraits climatiques [en ligne], consulté le 6 mai 2025.

https://portraits.ouranos.ca/en/spatial?a=0&c=0&discrete=1&e=CMIP6&i=tg_mean&p=50&r=qc000&s=annual&scen=ssp370&w=0&ur=2071.

⁸ Université Laval, Atlas de la vulnérabilité [en ligne], consulté le 6 mai 2025. <https://atlas-vulnerabilite.ulaval.ca/>.

3.4 Potentiel de résilience

Les concertations menées au sein de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont révélé plusieurs atouts qui la placent en bonne posture pour relever les défis climatiques. Sur le plan institutionnel, les services de sécurité civile et d'incendie ont déjà lancé une collaboration inter-MRC et entrepris la cartographie des aléas, afin d'optimiser les itinéraires d'évacuation et de renforcer la gestion des urgences.

Dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, le tissu communautaire est appuyé par des groupes bénévoles bien implantés, notamment les Chevaliers de Colomb (présents à proximité, dont à Gatineau-Aylmer), les clubs de l'âge d'or, les comités de bénévoles municipaux et des organismes communautaires locaux. Ces réseaux soutiennent l'aide alimentaire, le transport solidaire et l'accompagnement des aînés et des personnes isolées lors de pannes prolongées ou d'épisodes climatiques extrêmes.

Le territoire bénéficie d'une couverture forestière abondante qui, bien qu'elle accroît certains risques (verglas, feux), constitue aussi un important puits de carbone et un écran naturel contre l'érosion et les inondations. Des corridors écologiques et des solutions fondées sur la nature sont envisagés pour renforcer cette fonction protectrice.

Sur le plan énergétique, la MRC des Collines-de-l'Outaouais a récemment affirmé sa compétence en matière de production d'énergie renouvelable, ce qui ouvre la voie à des projets de production locale d'énergie propre en collaboration avec les municipalités du territoire⁹.

Enfin, la démarche participative engagée, les ateliers citoyens, les comités thématiques et la révision périodique de l'analyse des risques, nourrit une culture d'apprentissage continu et d'amélioration des connaissances, essentielle pour ajuster les actions à l'horizon 2030-2035. Ces forces combinées forment une base robuste pour accroître la résilience du territoire et de ses populations face à l'évolution du climat.

⁹ MRC des Collines-de-l'Outaouais. (2025). *La MRC des Collines déclare sa compétence en matière de production d'énergie renouvelable*. <https://mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/la-mrc-des-collines-declare-sa-competence-en-matiere-de-production-denergie-renouvelable/>

4. Démarche de concertation

L'élaboration du Plan climat de la MRC des Collines-de-l'Outaouais repose sur une démarche participative et collaborative mobilisant un large éventail d'acteurs régionaux. Cette approche a permis de s'assurer que les enjeux, les priorités et les solutions retenues reflètent les réalités du territoire tout en favorisant l'appropriation du plan par la communauté.

4.1 Une gouvernance régionale concertée

La participation et la concertation des principaux acteurs locaux et régionaux aux étapes clés de l'élaboration du Plan climat ont été assurées notamment par la création de divers comités, lesquels ont permis de mettre en place une structure de gouvernance collaborative favorisant la cohérence, la représentativité et la légitimité du Plan climat.

Comité de coordination

Créé en partenariat avec les MRC de Papineau et de Pontiac, ce comité vise à garantir la cohérence des approches et à favoriser la mise en commun des expertises, des données et des outils. Ce comité contribue également à établir des bases communes aux trois MRC afin d'accroître la portée des actions et de présenter un front uni face aux enjeux climatiques.

Comité technique local

Mis en place au sein de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, ce comité, composé principalement des responsables municipaux en environnement et en aménagement, veille à ce que les réalités et les besoins propres à chaque municipalité soient pleinement pris en compte dans la stratégie d'adaptation et d'atténuation du Plan. Il a joué un rôle déterminant dans la priorisation des mesures climatiques et dans le développement de la méthodologie associée. Les recommandations qu'il émet sont soumises à la Commission de développement du territoire de la MRC, formée des maires des six municipalités, pour approbation.

Comité consultatif élargi

Ce comité, formé dans un esprit de cohérence et d'inclusivité, regroupe les acteurs régionaux déjà engagés dans des initiatives climatiques en cours ou prévues, entre autres la Ville de Gatineau, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais ([CREDDO](#)), le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

([CISSSO](#)) et l'Observatoire du développement de l'Outaouais ([ODO](#)). Ce comité favorise l'harmonisation des efforts, tout en évitant le dédoublement des actions et la sursollicitation des partenaires.

4.2 Activités de consultation et de mobilisation

Plusieurs activités de consultation et de concertation ont été tenues à différentes étapes du projet pour enrichir le diagnostic, tester les orientations proposées et cerner des pistes d'action concrètes. Ces activités incluent notamment :

Un webinaire public

Le 9 décembre 2024, un webinaire a été organisé afin de lancer officiellement le projet auprès du public et de mobiliser les principales parties prenantes. Animé par la Coop SSG, l'événement a rassemblé 44 participants sur 60 inscrits. Il a permis de présenter l'initiative climatique collective menée par les trois MRC, dans le but de renforcer la collaboration régionale et de susciter l'engouement pour le projet. Les participants ont également eu l'occasion de découvrir les résultats préliminaires de l'inventaire des émissions de GES ainsi que de l'analyse des risques et de la vulnérabilité. À la suite de cet événement, deux sondages ont été diffusés : l'un destiné au grand public et l'autre aux experts, élus et membres du personnel municipal.

Un premier sondage public

Ce premier sondage a été diffusé du 9 décembre 2024 au 17 janvier 2025 à l'ensemble de la population des trois MRC afin de mieux cerner les perceptions, les préoccupations et le degré de mobilisation citoyenne face aux enjeux climatiques. Les résultats obtenus ont alimenté la préparation des rapports techniques réalisés par les consultants (l'inventaire des émissions de GES et l'analyse des risques et de la vulnérabilité) tout en contribuant à élargir le réseau de citoyens participant au projet. Au total, 52 réponses ont été recueillies pour l'ensemble des MRC. Les principales préoccupations exprimées par les répondants des Collines concernaient le développement du transport collectif et actif, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels, la résilience face aux pannes de courant, les effets des sécheresses sur l'agriculture et la réduction de la disponibilité de l'eau.

Un premier sondage ciblé

Ce premier questionnaire, destiné aux experts et au personnel des trois MRC ainsi qu'aux acteurs régionaux de l'Outaouais, avait pour objectif de recueillir des informations techniques sur la probabilité et les conséquences des aléas climatiques, ainsi que sur les facteurs de vulnérabilité influençant la capacité d'adaptation. Un total de 59 réponses ont été obtenues, contribuant directement à l'analyse des risques et de la vulnérabilité. Ces données, à caractère principalement quantitatif, ont permis de mieux cerner les risques climatiques, leurs répercussions sur les communautés, les limites des ressources municipales et le niveau actuel de préparation aux situations d'urgence.

Des ateliers thématiques

Au printemps 2025, les trois MRC ont organisé conjointement quatre ateliers de travail réunissant les services municipaux ainsi que des représentants des milieux communautaire et énergétique, des services publics de santé et du gouvernement provincial, entre autres. Chacun des ateliers abordait un thème précis : transition et sécurité énergétique, population et communautés, aménagement et environnement naturel, et sécurité civile et travaux publics. Les résultats préliminaires de l'inventaire des émissions de GES et de l'analyse des risques et vulnérabilités y ont été présentés afin d'éclairer la réflexion et de guider l'élaboration de propositions d'action cohérentes. Cet exercice collaboratif a permis d'isoler plus de 120 actions climatiques.

Un deuxième sondage public

En août 2025, un deuxième sondage public a été réalisé afin de recueillir l'avis de la population des trois MRC sur la priorisation des mesures climatiques issues du regroupement et de la catégorisation des actions ciblées lors des ateliers thématiques. Présentant 54 mesures, ce sondage a été diffusé simultanément auprès des acteurs municipaux (élus et employés) et du grand public pour évaluer, respectivement, leur faisabilité et leur acceptabilité sociale. Les 76 réponses obtenues ont ensuite été intégrées à une analyse multicritère pour affiner la priorisation et déterminer les mesures à mettre en œuvre au cours des dix prochaines années du Plan climat.

Une rencontre citoyenne (ou forum public)

À venir.

| Activités de concertation | Date | À qui s'adresse... ? | | |
|---|------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Webinaire public | Décembre 2024 | Grand public | Personnel municipal | Parties prenantes et partenaires clés |
| Sondage public 1 - Sensibilisation et risques | Janvier 2025 | Grand public | | Parties prenantes et partenaires clés |
| Sondage ciblé | Janvier 2025 | | Personnel municipal | |
| Ateliers thématiques | Avril / Mai 2025 | | Personnel municipal | Parties prenantes et partenaires clés |
| Sondage public 2 - Actions climatiques | Août 2025 | Grand public | Personnel municipal | Parties prenantes et partenaires clés |
| Concertation municipale | Octobre 2025 | | Personnel municipal | |
| Forum public | 2026 | Grand public | Personnel municipal | Parties prenantes et partenaires clés |

Figure 7. Les activités de concertation et les groupes auxquels elles s'adressaient

4.3 Une démarche évolutive et ouverte

La démarche de concertation ne se limite pas à l'élaboration du Plan climat. Elle constitue un socle pour la mise en œuvre du Plan et l'animation continue du territoire en matière d'action climatique. Des mécanismes de suivi, de rétroaction et de révision périodique seront mis en place pour permettre l'ajustement des actions en fonction des nouvelles données scientifiques, des priorités locales et de l'évolution des conditions climatiques.

5. Plan d'action : des gestes concrets pour transformer notre territoire

Le Plan climat de la MRC des Collines-de-l'Outaouais s'appuie sur huit grandes orientations stratégiques, issues du diagnostic territorial, des consultations menées et des priorités identifiées à l'échelle régionale. Ces orientations couvrent les secteurs clés d'intervention pour faire face aux changements climatiques, à la fois en matière d'atténuation (réduction des émissions de GES) et d'adaptation (résilience du territoire).

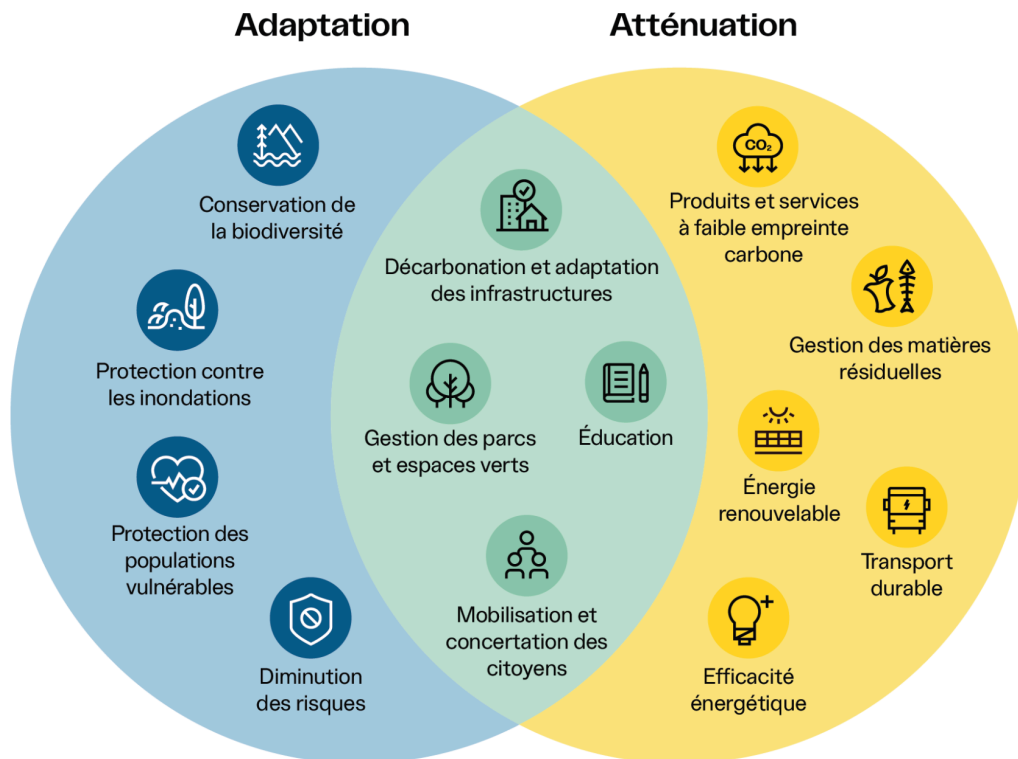


Figure 8. L'intersection de l'adaptation et de l'atténuation. Source : MRC de Maria-Chapdelaine, « Changements climatiques », adapté par SSG.
<https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/changements-climatiques/>

L'ensemble de ces mesures vise à soutenir une transition équitable et structurée, tout en assurant la cohérence avec les politiques et les plans existants.

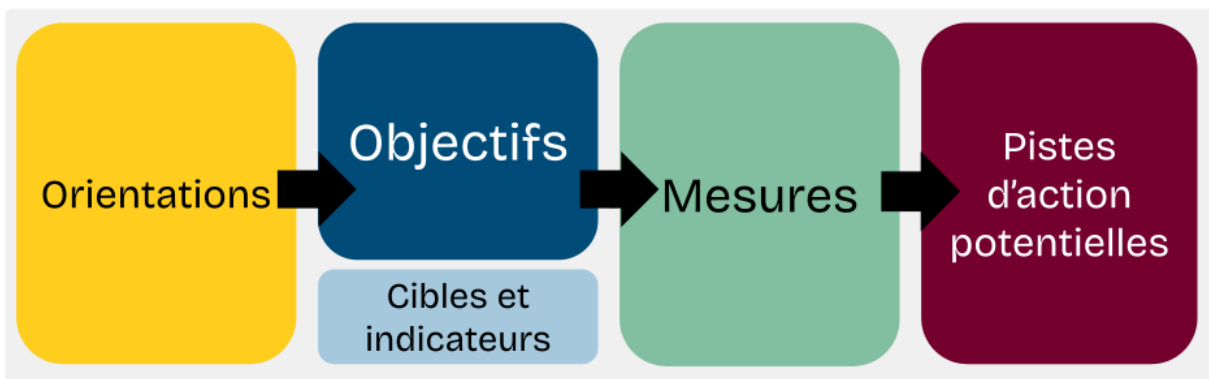


Figure 9. L'organisation du Plan climat

Priorisation des mesures pour atteindre les cibles

La MRC des Collines-de-l'Outaouais a défini un ensemble de mesures visant à adapter la communauté et à réduire les émissions de GES. La mise en œuvre progressive de celles-ci exige toutefois une hiérarchisation claire, basée à la fois sur les préférences exprimées par la population, sur la faisabilité technique et financière, ainsi que sur le potentiel de retombées environnementales, sociales et économiques.

Les mesures sont classées selon trois niveaux de priorité, de 1 à 3, et figurent dans le corps du Plan climat. Celles qui n'ont pas reçu de niveau de priorité sont regroupées à l'annexe E, puisqu'elles n'ont pas été retenues ou ont été jugées à considérer ultérieurement. Pour les mesures de priorité 1 et 2, des pistes d'action sont proposées à titre indicatif afin de soutenir l'atteinte des cibles sans caractère contraignant. Les mesures de priorité 3 suivent et représentent des actions complémentaires ou à envisager à moyen et à long terme. Pour plus d'informations sur la méthodologie de classement, veuillez consulter l'annexe C.

Chaque mesure du Plan climat précise le volet auquel elle se rattache, soit l'atténuation ou l'adaptation. La section 5.9 présente ensuite les cibles associées à ces volets : les potentiels de réduction de GES pour les mesures d'atténuation et les cibles et indicateurs de suivi pour les objectifs d'adaptation.

5.1 Orientation 1 – Mobilité durable et transports

En 2022, les émissions de GES liées au transport représentaient 85 % des émissions totales de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, soit environ 197 325 tonnes d'équivalent CO₂ pour le transport routier et 74 971 tonnes pour le transport hors route¹⁰. Cette prépondérance démontre l'importance stratégique de la mobilité dans la transition climatique régionale. Le transport en voiture solo demeure prédominant, en raison de la faible densité résidentielle, des longues distances entre les zones d'habitation et les services ainsi que de l'offre limitée de transport collectif.

Malgré cette dépendance, des dynamiques positives émergent. Certaines municipalités, comme Chelsea, bénéficient d'une densité plus élevée et d'une meilleure desserte par Transcollines, qui les raccorde à Gatineau. Ailleurs, bien que l'offre de mobilité soit plus limitée, des initiatives locales prennent forme, telles que du covoiturage, des navettes communautaires ou l'aménagement de sentiers multifonctionnels pour favoriser le transport actif.

Le potentiel d'amélioration est réel. Le développement d'infrastructures cyclables utilitaires, l'intégration de la mobilité partagée et l'électrification des véhicules constituent autant de leviers pour réduire la dépendance à l'auto solo. La MRC des Collines-de-l'Outaouais et Transcollines ont récemment mis en place une nouvelle ligne de bus vers Gatineau et testent des initiatives de covoiturage et de stationnement incitatif. Parallèlement, plusieurs municipalités investissent dans l'entretien et la sécurisation des réseaux piétons et cyclables des noyaux villageois.

5.1.1 Objectif 1.1 : Réduire la dépendance à l'automobile

Cet objectif vise à diversifier les options de mobilité offertes à la population. Il s'appuie non seulement sur le développement du transport collectif, du covoiturage et du transport actif, mais aussi sur une meilleure intégration de la mobilité aux choix d'aménagement du territoire.

¹⁰ ICLEI (juin 2025). *Rapport d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2022, Plan climat – Programme ATCL* (40).

1.1.I – Planification et gouvernance de la mobilité durable (atténuation)

Priorité : **1**

La planification et la gouvernance de la mobilité durable visent à assurer une vision cohérente et concertée du transport à l'échelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et au-delà. Cette mesure, qui intègre également la gestion stratégique du stationnement et de l'espace public ainsi que la mobilité durable dans la planification territoriale, cherche à réduire la dépendance à l'auto solo en favorisant la complémentarité des modes de transport. Elle mise sur une meilleure coordination entre municipalités et MRC voisines, sur la mutualisation des ressources et sur la mise en œuvre d'initiatives partagées. Une gouvernance renforcée permet de prioriser les investissements structurants et d'accélérer la transition vers une mobilité sobre en carbone.

Pistes d'action potentielles

- Élaborer un plan directeur de mobilité durable intégrant les transports collectifs, actifs et partagés.
- Mettre sur pied un comité de gouvernance régional et inter-MRC, réunissant élus, transporteurs et organismes partenaires.
- Favoriser les initiatives partagées entre les MRC voisines (ex. : lignes interrégionales, covoiturage, stationnements incitatifs).
- Harmoniser les documents d'aménagement et de planification avec les objectifs de mobilité durable.

1.1.A – Renforcement du transport collectif rural et interterritorial

Priorité : **1**

En renforçant le transport collectif rural et interterritorial, on facilite les déplacements entre villages et centres urbains, ce qui réduit la dépendance à l'automobile individuelle. Cette mesure répond à un enjeu d'équité territoriale en offrant une solution de mobilité aux personnes sans voiture, aux jeunes, aux aînés ou encore aux ménages à faible revenu. Elle contribue aussi à diminuer les émissions de GES et la pollution atmosphérique, tout en réduisant les coûts liés au transport pour les usagers. Enfin, elle soutient la vitalité économique et sociale des milieux ruraux en améliorant l'accès aux services, aux emplois et aux activités culturelles et communautaires.

Pistes d'action potentielles

- Créer ou bonifier des lignes de transport collectif reliant les villages, les pôles de services et les centres urbains.
- Mettre en place des solutions de mobilité partagée adaptées aux milieux à faible densité (taxibus, navettes, covoiturage structuré).
- Améliorer la coordination interterritoriale pour assurer la continuité entre les réseaux régionaux et municipaux.

1.1.B – Services de mobilité partagée (autopartage, covoiturage, navettes) (atténuation)

Priorité : **3**

Le développement de services de mobilité partagée, tels que l'autopartage, le covoiturage et les navettes collectives, vise à offrir des alternatives concrètes à l'auto solo, particulièrement dans les milieux ruraux et périurbains. Ces services favorisent une utilisation plus efficace des véhicules, réduisent les émissions de GES et améliorent l'accès à la mobilité pour tous, tout en soutenant la transition vers un transport collectif flexible et inclusif.

1.1.D – Promotion du transport collectif et de la multimodalité (atténuation)

Priorité : **3**

La promotion du transport collectif et de la multimodalité vise à réduire la dépendance à l'automobile en favorisant la combinaison de modes de déplacement durables, tels que l'autobus, le covoiturage, le vélo et la marche. Elle encourage l'amélioration de l'offre de transport collectif, l'interconnexion des réseaux et l'aménagement d'infrastructures facilitant les transferts entre modes, afin de diminuer les émissions de GES et d'améliorer la mobilité pour l'ensemble de la population.

1.1.J – Création d'un réseau de transport actif utilitaire et structurant (atténuation)

Priorité : **3**

Le développement d'un réseau cyclable utilitaire et structurant, intégré à une connectivité régionale des sentiers et des pôles actifs, vise à relier les secteurs résidentiels,

commerciaux et institutionnels, tout en assurant la continuité entre les réseaux locaux et intermunicipaux. Cette approche unifiée favorise une mobilité durable, sécuritaire et accessible à l'échelle de la MRC, qui réduit la dépendance à l'automobile et renforce la cohésion du territoire.

5.1.2 Objectif 1.2 : Accélérer la décarbonation des transports

Reconnaissant que l'automobile demeurera nécessaire pour une grande partie des déplacements dans un contexte rural, cet objectif met de l'avant la décarbonation progressive du parc automobile et des véhicules publics. Bien que les leviers directs de la MRC pour accélérer l'électrification des transports soient limités, celle-ci peut jouer un rôle structurant en facilitant l'implantation d'un réseau cohérent de bornes de recharge publiques et rapides, en intégrant des critères favorables aux véhicules électriques dans l'aménagement du territoire (stationnements incitatifs, accès préférentiel à certains sites ou services), et en soutenant les municipalités locales dans la mise en place de mesures incitatives adaptées à leur réalité.

1.2.A – Déploiement d'infrastructures de recharge (atténuation)

Priorité : **2**

Le déploiement d'infrastructures de recharge constitue un levier essentiel pour soutenir la décarbonation des transports. En facilitant l'accès à des bornes fiables et bien réparties sur le territoire, cette mesure vise à réduire les freins à l'adoption des véhicules électriques, tant pour les particuliers que pour les véhicules municipaux et commerciaux. Elle contribue ainsi à diminuer la dépendance aux carburants fossiles, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accélérer la transition vers une mobilité plus durable.

Pistes d'action potentielles

- Planifier un maillage territorial équilibré de bornes de recharge publiques et privées pour répondre aux besoins résidentiels, municipaux et commerciaux.
- Intégrer des bornes de recharge dans les stationnements municipaux, les pôles de mobilité et les nouveaux projets immobiliers.

5.2 Orientation 2 – Bâtiments

En 2022, les émissions de GES du secteur des bâtiments représentaient environ 12 % des émissions totales de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, soit près de 40 000 tonnes d'équivalent CO₂¹¹. Si cette part est inférieure à celle du transport, elle reste significative dans la perspective de la transition climatique. Le parc immobilier, composé majoritairement de résidences unifamiliales chauffées au mazout, au propane ou au bois, présente des défis en matière d'électrification et d'efficacité énergétique, en particulier dans un contexte rural marqué par un bâti ancien et une faible densité.

Des signes prometteurs émergent : plusieurs municipalités soutiennent la conversion vers l'électricité ou la biomasse locale et encouragent les rénovations écoénergétiques. Des programmes provinciaux comme Rénoclimat et Chauffez vert facilitent ces démarches. Par ailleurs, certaines initiatives locales, telles que des règlements favorisant les nouvelles constructions performantes ou l'accompagnement technique des ménages vulnérables, témoignent d'un engagement croissant envers la sobriété énergétique.

Le potentiel de réduction est considérable. L'électrification des systèmes de chauffage, l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments et l'intégration de sources renouvelables permettent non seulement de diminuer les GES, mais aussi d'augmenter le confort et la résilience.

¹¹ ICLEI (juin 2025). *Rapport d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2022, Plan climat – Programme ATCL (40)*.

5.2.1 Objectif 2.1 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Cet objectif vise à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments en réduisant leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. Cela passe par l'amélioration de l'isolation, l'intégration de technologies plus performantes, la modernisation des systèmes de chauffage et de climatisation ainsi que la promotion des pratiques de gestion énergétique durable. Cet objectif vise également à renforcer l'exemplarité des bâtiments publics.

2.1.C Normes et réglementation résilientes et sobres en carbone pour les bâtiments (atténuation et adaptation)

Priorité : **2**

Cette mesure vise à appliquer des normes et une réglementation résilientes et sobres en carbone à l'ensemble du parc bâti (tant les bâtiments existants que les nouvelles constructions). Il est entre autres question de limiter l'installation de nouveaux équipements fonctionnant aux combustibles fossiles, conformément aux orientations de la réglementation provinciale déjà en vigueur, notamment les programmes Chauffez vert et Rénoclimat, qui encouragent la transition vers des énergies propres. En intégrant ces exigences dans la planification et les règlements municipaux, la MRC favorise une transition énergétique durable, la réduction des émissions de GES et une meilleure adaptation des bâtiments aux conditions climatiques futures.

Pistes d'action potentielles

- Intégrer des exigences de performance énergétique minimale (Novoclimat¹², Net Zéro¹³, LEED¹⁴) dans les règlements d'urbanisme et de construction.
- Adopter des règlements favorisant l'électrification des systèmes de chauffage et limitant l'installation de nouveaux équipements aux énergies fossiles.
- Imposer des normes de résilience climatique (toits réfléchissants, isolation accrue, gestion des eaux pluviales) pour les nouveaux projets.

¹² Novoclimat est un programme gouvernemental du Québec qui encourage la construction de bâtiments résidentiels à haute performance énergétique. Il fixe des exigences techniques supérieures au Code de construction en matière d'isolation, d'étanchéité, de ventilation et d'efficacité énergétique, afin de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer le confort des occupants.

¹³ Le rendement « net zéro » (dit carboneutre) désigne l'atteinte de l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre produites et celles retirées de l'atmosphère, de manière à ne pas accroître la concentration totale de GES.

¹⁴ LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) est un système de certification international pour les bâtiments durables. Il évalue la performance environnementale des constructions selon des critères tels que l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau, les matériaux utilisés, la qualité des environnements intérieurs et l'innovation en conception.

- Prévoir des incitatifs réglementaires (hauteur, densité, délais réduits) pour les projets exemplaires sur les plans de la carboneutralité et de l'adaptation.
- Exiger l'intégration d'infrastructures vertes (surfaces perméables, végétalisation) dans les grands projets immobiliers.

2.1.A – Programmes de rénovation et d'efficacité résidentielle (atténuation)

Priorité : **3**

Cette mesure vise à soutenir la rénovation et l'efficacité énergétique des résidences afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES, tout en améliorant le confort des ménages et en générant des retombées économiques locales.

5.3 Orientation 3 – Énergies renouvelables

En 2022, les émissions de GES des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel liées principalement au chauffage des bâtiments représentaient 7,6 Mt éq. CO₂, soit 9,5 % des émissions totales du Québec. À cela s'ajoutaient environ 0,44 Mt éq. CO₂ provenant de la production d'électricité et de chaleur issue de sources fossiles, ce qui correspondait à 0,6 % des émissions totales¹⁵. Bien que l'hydroélectricité couvre l'essentiel de la production énergétique québécoise, ces chiffres montrent que la transition vers des énergies renouvelables demeure cruciale pour réduire les émissions liées aux bâtiments et aux réseaux autonomes.

L'essor des énergies renouvelables locales – comme la biomasse durable, le solaire, la géothermie ou encore la valorisation énergétique des matières organiques – offre des solutions concrètes pour réduire cette dépendance et diversifier les sources d'approvisionnement. Selon Transition énergétique Québec, chaque bâtiment converti du mazout vers une source électrique ou renouvelable permet d'éviter 3 à 5 tonnes de CO₂ par année, en plus de diminuer les coûts d'entretien à long terme.

L'intégration accrue de ces énergies dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais présente donc un double avantage : atténuer les émissions de GES en réduisant l'usage des énergies fossiles, et accroître la résilience énergétique face aux chocs climatiques et aux fluctuations des prix mondiaux. Cette orientation vise à encourager des projets collectifs et individuels soutenus par des incitatifs financiers et des partenariats locaux, afin de bâtir un territoire plus sobre, autonome et durable.

La priorisation des mesures proposées pourra toutefois être ajustée à la lumière des résultats du Plan de transition énergétique de l'Outaouais actuellement en élaboration par le CREDDO, afin d'assurer une cohérence régionale et une mise en œuvre optimale des actions.

¹⁵ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2024). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2022 et leur évolution depuis 1990*. Gouvernement du Québec. Disponible en ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2022/inventaire-ges-1990-2022.pdf>.

5.3.1 Objectif 3.1 – Transitionner vers des énergies renouvelables et améliorer la résilience énergétique par la diversification des sources d'énergie

Cet objectif vise à favoriser le recours accru aux énergies renouvelables et locales afin de réduire la dépendance aux combustibles fossiles. Il cherche aussi à diversifier les sources d'approvisionnement énergétique pour renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques et aux perturbations d'approvisionnement.

3.1.A – Planification et partenariats énergétiques (atténuation et adaptation)

Priorité : **1**

La planification et les partenariats énergétiques visent à coordonner les acteurs municipaux, régionaux et privés afin d'établir une vision commune de la transition énergétique. Cette approche permet de mieux cibler les besoins locaux, de mobiliser les ressources disponibles et de faciliter l'intégration des énergies renouvelables, tout en assurant une plus grande cohérence des projets sur le territoire.

Pistes d'action potentielles

- Favoriser les projets locaux d'énergie renouvelable (ENR), notamment en encourageant l'autonomie solaire, en lançant des appels de projets communautaires et en coordonnant des initiatives municipales.
- Mettre en place un programme d'achat groupé pour réduire les coûts d'investissement et faciliter l'accès des ménages et des services municipaux aux technologies d'énergie renouvelable.
- Élaborer un plan énergétique territorial qui définit les priorités et les cibles de réduction des GES, en s'appuyant sur la compétence exclusive de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en matière d'énergie renouvelable.
- Créer une table de concertation régionale réunissant municipalités, entreprises, organismes et institutions afin de coordonner les initiatives et de mettre en commun les expertises.
- Conclure des ententes stratégiques avec Hydro-Québec et d'autres fournisseurs d'énergie pour soutenir l'électrification et le déploiement de projets d'énergie renouvelable sur le territoire.

3.1.B – Projets solaires et éoliens communautaires (atténuation et adaptation)

Priorité : **2**

Le déploiement de projets solaires et éoliens communautaires représente un levier concret pour diversifier l’approvisionnement énergétique local et réduire la dépendance aux combustibles fossiles. Miser sur des projets à l’échelle locale et collective favorise non seulement la décarbonation, mais aussi l’autonomie énergétique, la création d’emplois et l’appropriation citoyenne de la transition énergétique.

Pistes d’action potentielles

- Développer des projets solaires et éoliens portés par la collectivité pour accroître l’autonomie et la diversité énergétiques locales.
- Mettre en place des modèles coopératifs ou municipaux assurant la participation citoyenne et la redistribution des retombées économiques.

3.1.C – Stockage d’énergie (atténuation et adaptation)

Priorité : **3**

Le stockage d’énergie est une composante essentielle de la transition énergétique, car il permet de mieux gérer la variabilité des sources renouvelables comme le solaire et l’éolien. En accumulant l’électricité produite lors des périodes de surplus et en la redistribuant lors des pointes de consommation ou des pannes, ces systèmes renforcent la résilience énergétique des municipalités et des ménages. Le stockage peut prendre différentes formes, allant des simples batteries domestiques et municipales aux solutions à plus grande échelle (micro-réseaux, batteries partagées, stockage thermique).

5.3.2 Objectif 3.2 – Favoriser la sobriété énergétique

Cet objectif vise à encourager une utilisation responsable et mesurée de l’énergie dans tous les secteurs. Il promeut l’efficacité, la réduction du gaspillage et l’adoption de comportements contribuant à diminuer la demande énergétique globale.

3.2.A Sensibilisation (atténuation)

Priorité : **2**

La sensibilisation en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique est une mesure transversale essentielle pour assurer l'adhésion citoyenne et accélérer la transition. Elle permet d'informer les ménages, les entreprises et les institutions sur les solutions existantes, les bénéfices économiques et environnementaux et les programmes d'aide disponibles. Une population mieux informée adopte plus facilement des comportements sobres en carbone et s'implique plus activement dans les projets locaux.

Pistes d'action potentielles

- Organiser des campagnes d'information régionales sur les bénéfices économiques et environnementaux des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- Organiser des ateliers pratiques (ex. : isolation résidentielle, installation solaire, réduction de la consommation au quotidien).
- Promouvoir et accompagner l'adhésion aux programmes existants, comme Hilo¹⁶ d'Hydro-Québec, qui incite les ménages à réduire leur consommation lors des périodes de pointe en échange de récompenses financières.
- Créer des outils accessibles (guides pratiques, simulateurs d'économies, capsules vidéo) pour faciliter l'adoption de comportements sobres en carbone.
- Intégrer des activités éducatives sur l'énergie et le climat dans les écoles et les programmes jeunesse pour favoriser une culture énergétique durable.

¹⁶ Hilo est une filiale d'Hydro-Québec qui offre des solutions intelligentes pour optimiser la consommation d'énergie résidentielle et commerciale. Le programme propose des produits connectés et des défis énergétiques permettant de réduire la demande en période de pointe et de favoriser l'efficacité énergétique.

5.4 Orientation 4 – Matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles est au cœur de la transition vers un modèle de développement plus durable. Dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, environ 5 % des émissions de GES proviennent encore de l'élimination des déchets, principalement à cause du méthane émis lors de l'enfouissement des matières organiques.

Pour une MRC à caractère rural et semi-urbain, où les distances et les volumes influencent directement la gestion des collectes, l'enjeu est double : réduire les émissions tout en rendant le système plus efficient et plus accessible pour les citoyens et les entreprises.

Agir sur les matières résiduelles, c'est d'abord réduire à la source la production de déchets en encourageant la consommation responsable, la réparation et le réemploi. C'est aussi valoriser les matières organiques, le recyclage et les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), qui constituent d'importants axes de réduction des GES. Enfin, c'est développer et soutenir des écosystèmes d'économie circulaire qui créent de la valeur à l'échelle locale : entreprises d'économie sociale, coopératives de partage et initiatives communautaires.

Cette orientation se distingue par ses co-bénéfices : elle permet non seulement de diminuer l'empreinte carbone et la pression sur les sites d'enfouissement, mais aussi de stimuler l'innovation, de créer des emplois locaux et de renforcer la cohésion sociale. Elle repose sur des partenariats étroits entre municipalités, citoyens, entreprises privées et organismes communautaires afin de bâtir un système intégré où chaque ressource est valorisée et où chaque acteur joue un rôle.

5.4.1 Objectif 4.1 – Développer l'économie circulaire

Cet objectif vise à réduire la production de déchets en favorisant la réutilisation, la réparation et la valorisation des matières. Il encourage la mise en place de boucles locales d'échange et de production pour optimiser l'usage des ressources et stimuler une économie plus durable.

4.1.D – Écosystèmes d'économie sociale et circulaire (adaptation et atténuation)

Priorité : **3**

Le développement d'écosystèmes d'économie sociale et circulaire vise à renforcer les initiatives locales qui prolongent la durée de vie des produits, réduisent les déchets et créent de la valeur à partir des ressources déjà en circulation. En misant sur la collaboration entre coopératives, organismes communautaires, entreprises et municipalités, ces écosystèmes encouragent le réemploi, la réparation, la mutualisation et le recyclage. Ils contribuent ainsi à réduire les émissions de GES et à accroître la résilience économique et sociale des communautés.

5.4.2 Objectif 4.2 – Réduire l'enfouissement et valoriser les matières

Cet objectif vise à diminuer la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement en priorisant le recyclage, le compostage et la réutilisation. Il cherche aussi à valoriser les matières résiduelles afin de soutenir une gestion circulaire et plus efficiente des ressources.

4.2.A – Réduire la production de déchets et accroître leur réacheminement (atténuation)

Priorité : **2**

Cette mesure vise à agir simultanément sur deux leviers clés : réduire la production de déchets à la source, et améliorer le réacheminement des matières résiduelles vers des filières de valorisation (recyclage, compost, réemploi). Ciblant autant les ménages que les entreprises et institutions, elle consiste à favoriser la consommation responsable, la réduction des emballages, la réparation et le partage ainsi qu'à renforcer les systèmes de collecte et de traitement existants. En diminuant la quantité de déchets enfouis, cette

mesure contribue directement à réduire les émissions de méthane (CH₄), à préserver les ressources naturelles et à prolonger la durée de vie des sites d'enfouissement.

Pistes d'action potentielles

- Mettre en place des programmes municipaux de collecte élargie (textiles, plastiques souples, résidus de construction).
- Soutenir les initiatives locales de réemploi, de réparation et d'économie circulaire.
- Imposer des critères d'écoresponsabilité et de réduction à la source dans les contrats municipaux et les événements publics.
- Sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets par des campagnes d'éducation et des incitatifs financiers.

4.2.B – Mutualisation et logistique courte distance (atténuation et adaptation)

Priorité : **3**

Cette mesure favorise le partage d'infrastructures, d'équipements ou de services entre acteurs locaux pour optimiser les ressources. Elle encourage aussi l'établissement de circuits logistiques de courte distance afin de réduire les coûts, les émissions et la dépendance au transport longue distance.

5.5 Orientation 5 – Sécurité civile et gestion de crise

Avec l'intensification des changements climatiques, les municipalités sont de plus en plus exposées à des aléas naturels, tels que des inondations, des vagues de chaleur, des tempêtes et du verglas. Ces événements, souvent soudains et déstabilisants, rappellent l'importance d'une planification proactive et d'une capacité de réaction rapide. L'orientation « Sécurité civile et gestion de crise » répond principalement à un enjeu d'adaptation, puisqu'elle vise à renforcer la résilience des communautés face à des risques inévitables, plutôt qu'à réduire directement les émissions de GES.

Les mesures associées à cette orientation cherchent à protéger la population, à assurer la continuité des services essentiels et à limiter les pertes sociales, économiques et environnementales lors de situations d'urgence. Cela passe par l'élaboration de plans et d'outils stratégiques, la coordination accrue entre municipalités et partenaires régionaux, la construction d'infrastructures résilientes et la formation des intervenants. La mobilisation citoyenne et la communication adaptée jouent également un rôle central pour accroître la préparation individuelle et collective.

En plaçant l'adaptation au cœur de cette orientation, la MRC des Collines-de-l'Outaouais se dote d'une capacité accrue à faire face aux crises climatiques et à protéger ses communautés, tout en favorisant la solidarité et la cohésion sociale.

5.5.1 Objectif 5.1 – Optimiser la prestation des services d'urgence à la population

Cet objectif vise à accroître l'efficacité, la rapidité et la qualité des interventions d'urgence offertes à la population. Il met l'accent sur l'optimisation des ressources, des équipements et des infrastructures afin d'assurer une réponse adaptée aux besoins du territoire.

5.1.B – Infrastructures et réseaux de centres d'urgence (adaptation)

Priorité : **1**

La consolidation des infrastructures et des réseaux de centres d'urgence est essentielle pour assurer la sécurité des citoyens et la continuité des services lors d'événements climatiques extrêmes. En misant sur des bâtiments publics polyvalents bien équipés et adaptés, la MRC des Collines-de-l'Outaouais peut renforcer sa capacité à accueillir, protéger et soutenir la population en situation de crise. Transformer certains de ces bâtiments en « résilience hubs » autonomes (énergie, communications, approvisionnement) représente un levier majeur pour accroître la résilience communautaire.

Pistes d'action potentielles

- Renforcer la résilience énergétique des bâtiments d'urgence.
- Moderniser les infrastructures pour les aider à résister aux aléas climatiques (vents, inondations, chaleur extrême).
- Assurer la redondance des réseaux de communication et d'approvisionnement en eau ou en énergie.
- Mettre à jour les plans d'urgence et les protocoles d'intervention selon les projections climatiques locales.

5.1.C – Soutien ciblé aux zones et ménages à risque (adaptation)

Priorité : **1**

Certaines zones et certains ménages de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont plus exposés aux impacts des changements climatiques, que ce soit en raison de leur emplacement (zones inondables, îlots de chaleur, secteurs isolés) ou de leur vulnérabilité sociale (aînés, ménages à faible revenu, personnes à mobilité réduite). Cette mesure vise à

mettre en place des actions ciblées pour réduire les inégalités face aux risques climatiques et assurer une meilleure protection des populations les plus vulnérables lors des crises.

Pistes d'action potentielles

- Cartographier les zones et ménages vulnérables aux aléas climatiques.
- Mettre en place des programmes d'aide financière ou technique pour l'adaptation (isolation, drainage, climatisation, etc.).
- Créer des réseaux de veille communautaire pour repérer et soutenir les populations à risque lors d'événements extrêmes.
- Offrir des campagnes d'information ciblées sur les mesures de prévention et de sécurité.

5.1.A – Plans et outils stratégiques d'urgence climatique (adaptation)

Priorité : **3**

Cette mesure consiste à élaborer des plans d'action et des outils opérationnels permettant de réagir rapidement aux aléas climatiques (inondations, canicules, verglas). Elle vise à renforcer la préparation des municipalités et des organisations pour limiter les effets humains, économiques et environnementaux.

5.5.2 Objectif 5.2 – Améliorer la coordination des mesures d'urgence

Cet objectif vise à renforcer la cohérence et la communication entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des urgences. Il cherche à assurer une meilleure planification, un partage d'information fluide et une réponse concertée lors d'événements climatiques ou de crises majeures.

5.2.A – Plateformes et protocoles de communication (adaptation)

Priorité : **2**

Une communication fluide et rapide entre les municipalités, la MRC, Hydro-Québec et les autres partenaires stratégiques est essentielle pour gérer efficacement les crises

climatiques. La mise en place de plateformes et de protocoles de communication communs permet d'assurer la circulation de l'information en temps réel, de coordonner les décisions et d'éviter les ruptures de service lors d'événements extrêmes (inondations, verglas, pannes électriques). Cette mesure vise à bâtir une gouvernance collaborative et réactive en matière de sécurité civile.

Pistes d'action potentielles

- Créer une plateforme numérique commune pour le partage en temps réel des alertes, des données et des ressources entre les MRC.
- Harmoniser les protocoles d'intervention et de communication d'urgence pour assurer la cohérence régionale.
- Mettre sur pied un comité inter-MRC de coordination en adaptation et en gestion des risques climatiques.

5.2.B – Mutualisation des ressources humaines d'urgence (adaptation)

Priorité : **3**

La mutualisation des ressources humaines en situation d'urgence vise à renforcer la capacité d'intervention des municipalités, particulièrement celles qui disposent de ressources limitées. En partageant des équipes spécialisées, en formant du personnel polyvalent et en établissant des ententes intermunicipales, la MRC des Collines-de-l'Outaouais peut améliorer son efficacité collective, réduire ses délais de réponse et assurer une meilleure couverture lors d'événements climatiques extrêmes.

5.2.C – Mobilité et évacuation inclusives (adaptation)

Priorité : **3**

La mobilité et l'évacuation inclusives visent à garantir que l'ensemble de la population puisse se déplacer et être évacué en toute sécurité lors d'événements climatiques extrêmes. Les personnes vulnérables (aînés, enfants, ménages à faible revenu, personnes à mobilité réduite) sont souvent les plus exposées aux risques en cas de crise. En intégrant l'accessibilité universelle, la planification logistique et la coordination des transports collectifs et communautaires, cette mesure permet d'assurer une protection équitable et efficace de toutes et tous.

5.5.3 Objectif 5.3 – Autonomiser les citoyens

Outils la population afin qu'elle puisse se préparer, réagir et s'adapter de manière proactive face aux aléas climatiques, renforçant ainsi la résilience collective.

5.3.C – Résilience domestique en énergie (adaptation)

Priorité : **2**

La résilience domestique en énergie vise à renforcer l'autonomie des ménages face aux crises climatiques et aux interruptions de services essentiels (pannes de courant, vagues de chaleur, froid extrême). En encourageant l'adoption d'équipements sobres et résilients, de solutions de stockage et de systèmes d'appoint, cette mesure permet de réduire la vulnérabilité des foyers tout en contribuant à la transition énergétique.

Pistes d'action potentielles

- Ateliers citoyens sur la gestion de l'énergie : réduction de la consommation, lecture de la facture d'électricité, entretien des systèmes de chauffage, etc.
- Appui aux ménages vulnérables, avec la priorité aux logements anciens ou énergivores.
- Encourager, lorsque pertinent, l'installation de bornes de recharge bidirectionnelles (V2H) permettant d'alimenter une habitation à partir de la batterie d'un véhicule électrique.
- Création de mini-réseaux communautaires dans certains quartiers pour mutualiser la production et fournir un filet de sécurité énergétique en cas de panne.

5.3.A – Sensibilisation publique et préparation (adaptation)

Priorité : **3**

Cette mesure vise à informer et éduquer la population sur les risques climatiques et les comportements à adopter en cas de crise. Elle comprend aussi des activités de préparation communautaire pour renforcer la résilience collective face aux événements extrêmes.

5.6 Orientation 6 – Économie locale et alimentation

Dans un contexte de crise climatique, renforcer l'économie locale et les systèmes alimentaires constitue un pilier essentiel de la transition écologique et sociale. Cette orientation du Plan climat reconnaît l'importance de soutenir une économie territoriale résiliente, ancrée dans les réalités locales, et capable de réduire l'empreinte carbone tout en favorisant l'autonomie des communautés.

Les chaînes d'approvisionnement mondialisées, vulnérables aux aléas climatiques, aux chocs économiques et aux tensions géopolitiques, démontrent les limites d'un modèle dépendant des importations et des énergies fossiles. À l'inverse, une économie de proximité fondée sur la valorisation des ressources régionales, le soutien aux entreprises locales et l'innovation sociale peut contribuer à bâtir un tissu économique plus robuste, inclusif et durable.

Cette orientation propose donc des actions structurantes pour soutenir la relocalisation économique, appuyer les acteurs locaux des services et du commerce, et encourager des modes de consommation responsables. Elle vise également à favoriser la collaboration intersectorielle afin de faire de l'économie locale un levier concret de résilience climatique pour le territoire.

5.6.1 Objectif 6.1 : Développer un système d'approvisionnement local résilient

Cet objectif vise à renforcer l'autonomie et la résilience du territoire en soutenant le développement de services et commerces de proximité ainsi que de circuits courts, tout en favorisant des pratiques durables et adaptées aux changements climatiques.

6.1.B – Services et commerces de proximité (adaptation et atténuation)

Priorité : **1**

Le développement des services et du commerce de proximité permet de rapprocher les citoyens des ressources et des produits locaux, tout en soutenant l'économie régionale et en réduisant la dépendance aux chaînes d'approvisionnement longues.

Pistes d'action potentielles

- Soutenir le développement de marchés publics de quartier, de kiosques fermiers et d'épiceries locales dans les secteurs moins bien desservis.
- Encourager l'implantation de programmes de paniers alimentaires locaux (ex. : agriculture soutenue par la communauté) accessibles aux ménages à faible revenu.
- Favoriser la mixité des usages dans la planification urbaine en intégrant des commerces de proximité, notamment dans les nouveaux quartiers résidentiels.
- Offrir des incitatifs financiers ou logistiques (subventions, locaux municipaux, allègements fiscaux) pour appuyer les commerces de proximité et réduire la dépendance aux grandes villes.

6.1.D – Réglementation et aménagement favorables (adaptation)

Priorité : **2**

Adapter la réglementation et l'aménagement pour soutenir les systèmes alimentaires locaux (zonage souple, agriculture urbaine ou périurbaine, marchés publics, petites transformations, entreposage réfrigéré, logistique courte distance). Cette mesure favorise l'accès à une alimentation saine, le développement de l'économie locale et la résilience face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement.

Pistes d'action potentielles

- Adapter la réglementation d'urbanisme pour soutenir la production, la transformation et la distribution locales de biens essentiels.
- Réserver et planifier des zones favorables à l'agriculture de proximité, aux marchés locaux et aux infrastructures de résilience communautaire.
- Intégrer des critères climatiques et de sécurité alimentaire dans les projets d'aménagement et de développement du territoire.

5.7 Orientation 7 – Urbanisme et infrastructures vertes

Face aux défis croissants posés par les changements climatiques, l'aménagement du territoire joue un rôle central pour renforcer la résilience des milieux de vie. Cette orientation vise à intégrer les principes de durabilité, d'adaptation et de sobriété en carbone dans les pratiques d'urbanisme, tout en favorisant une planification territoriale qui tient compte des risques climatiques, de la biodiversité et de la qualité de vie des populations.

Les infrastructures vertes, telles que les boisés urbains, les milieux humides, les bandes riveraines végétalisées ou encore les réseaux d'espaces verts interconnectés, sont des solutions concrètes, efficaces et multifonctionnelles. Elles permettent de réduire les îlots de chaleur, de mieux gérer les eaux pluviales et de séquestrer du carbone tout en améliorant le cadre de vie.

En combinant urbanisme résilient et infrastructures naturelles, cette orientation propose de repenser l'occupation du territoire pour créer des milieux plus sains, plus équitables et mieux préparés aux aléas climatiques actuels et futurs.

5.7.1 Objectif 7.1 – Préserver et restaurer les milieux naturels

Cet objectif vise à protéger, à restaurer et à mettre en valeur les milieux naturels pour renforcer leur rôle dans la régulation climatique, la biodiversité et la prévention des risques, tout en assurant leur intégration dans l'aménagement du territoire et la collaboration avec les communautés autochtones dans la mise en œuvre d'approches inspirées du vivant.

7.1.A – Connectivité écologique et corridors (adaptation)

Priorité : **1**

La connectivité écologique et les corridors visent à maintenir et à restaurer les liens entre les milieux naturels pour favoriser la circulation des espèces, la préservation de la biodiversité et la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques. En caractérisant et en protégeant les zones de liaison entre habitats – comme les boisés, les bandes riveraines, les haies ou les friches –, cette mesure contribue à limiter la fragmentation du territoire, à favoriser les déplacements fauniques et à soutenir les services écologiques essentiels pour les communautés.

Pistes d'action potentielles

- Intégrer les corridors écologiques dans la planification territoriale (SAD, RCI, PPU) afin de préserver les zones critiques de liaison entre milieux naturels.
- Créer ou restaurer des bandes riveraines, des haies brise-vent ou des friches naturelles pour faciliter les déplacements fauniques sur les terres agricoles ou périurbaines.
- Caractériser et prioriser les sites dégradés à fort potentiel écologique.

7.1.B – Gestion des espèces envahissantes et biodiversité résiliente (adaptation)

Priorité : **1**

Cette mesure vise à protéger les écosystèmes locaux en limitant la propagation d'espèces envahissantes et en favorisant la diversité biologique. Elle cherche à maintenir les fonctions écologiques essentielles et à renforcer la capacité des milieux naturels à s'adapter aux changements climatiques. Cette approche combine la détection précoce, le contrôle ciblé, la restauration écologique et la sensibilisation citoyenne pour soutenir une biodiversité équilibrée et durable.

Pistes d'action potentielles

- Mettre en place un système de détection précoce et de suivi pour repérer rapidement les espèces envahissantes émergentes.
- Déployer des programmes de contrôle et d'éradication ciblés adaptés aux milieux terrestres et aquatiques les plus vulnérables.
- Favoriser la restauration écologique des milieux naturels dégradés afin de renforcer la résilience des écosystèmes et de limiter l'implantation des envahisseurs.
- Sensibiliser et mobiliser la population, les entreprises et les institutions locales grâce à des campagnes d'éducation et de prévention (plantations, choix paysagers, transport d'espèces).
- Encourager la diversification des espèces locales plantées (arbres, arbustes, herbacées) dans les aménagements publics et privés pour soutenir la biodiversité et réduire la vulnérabilité aux espèces envahissantes.

7.1.F Solutions fondées sur la nature (adaptation)

Priorité : **1**

Les solutions fondées sur la nature améliorent la résilience des milieux de vie et soutiennent des aménagements plus durables et harmonieux. Elles reposent plus particulièrement sur la capacité des écosystèmes à atténuer les effets des changements climatiques, notamment en régulant les eaux, en captant le carbone et en rafraîchissant les milieux urbains, tout en renforçant la biodiversité et le bien-être collectif.

Pistes d'action potentielles

- Intégrer systématiquement les infrastructures vertes (bassins de rétention naturels, etc.) dans les projets d'aménagement urbains et ruraux.
- Protéger et restaurer les milieux naturels existants (zones humides, forêts, bandes riveraines) pour renforcer leur rôle dans la régulation des eaux, la séquestration du carbone et la préservation de la biodiversité.
- Développer des projets pilotes de quartiers verts (rues fraîches, micro-forêts urbaines, parcs climato-résilients) démontrant les bénéfices multiples des solutions fondées sur la nature.

- Mobiliser la communauté et les partenaires locaux (citoyens, entreprises, organismes) dans des programmes de plantation, de restauration écologique et d'entretien participatif des espaces verts.

5.7.2 Objectif 7.2 – Adapter l'aménagement aux changements climatiques

Adapter l'aménagement aux changements climatiques consiste à intégrer les risques climatiques dans la planification du territoire afin de réduire la vulnérabilité des communautés, de protéger les écosystèmes et d'assurer la résilience des infrastructures et des milieux de vie.

7.2.B – Planification compacte et mixte (adaptation et atténuation)

Priorité : **1**

Promouvoir un aménagement compact et mixte permet de rapprocher logements, emplois et services, de réduire les déplacements dépendants de l'automobile et d'optimiser les services. Cette approche freine l'étalement, renforce les pôles locaux et favorise le transport actif.

Pistes d'action potentielles

- Concevoir des aménagements qui combinent espaces résidentiels, commerces et équipements récréatifs.
- Encourager la construction de logements collectifs, intermédiaires et abordables dans les zones plus denses.
- Collaborer avec les promoteurs et les organismes communautaires pour soutenir des projets intégrés.
- Ajuster les politiques et les projets en fonction des résultats et des besoins évolutifs du territoire.

7.2.A – Gestion durable des eaux pluviales et surfaces perméables (adaptation)

Priorité : **2**

Cette mesure vise à réduire le ruissellement, les inondations locales et la pollution en privilégiant des solutions de gestion durable des eaux pluviales (noues, bassins de rétention, jardins de pluie, toitures végétalisées) et l'usage de surfaces perméables. Elle améliore la

recharge des nappes, protège les milieux aquatiques et diminue la charge sur les réseaux municipaux, tout en créant des co-bénéfices paysagers et de biodiversité.

Pistes d'action potentielles

- Réviser la réglementation pour favoriser les aménagements à faible impact et la rétention naturelle des eaux pluviales.
- Augmenter la proportion de surfaces perméables dans les espaces publics et privés afin de réduire le ruissellement et les îlots de chaleur.
- Intégrer la gestion durable des eaux pluviales dans la planification urbaine et les projets d'infrastructures municipales.

7.2.D – Intégration des infrastructures souterraines (adaptation)

Priorité : **3**

L'intégration des infrastructures souterraines consiste à planifier de manière coordonnée les réseaux d'eau, d'égouts, d'énergie et de télécommunications afin d'optimiser l'espace, de réduire les coûts et de limiter les perturbations lors des travaux. Cette approche favorise la résilience des infrastructures face aux aléas climatiques, améliore la gestion des eaux pluviales et soutient une planification urbaine durable.

5.7.3 Objectif 7.3 – Développer des infrastructures vertes et résilientes

Cet objectif vise à promouvoir le déploiement d'infrastructures vertes et résilientes qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques, à la gestion durable des eaux et à la création de milieux de vie plus sains et durables.

7.3.A – Accès à l'eau et rafraîchissement (adaptation)

Priorité : **1**

Cette mesure déploie des aménagements de rafraîchissement et d'accès à l'eau (ombrage, fontaines, brumisateurs, bassins peu profonds, îlots de fraîcheur, bâtiments relais climatisés) dans les secteurs vulnérables. Elle réduit les risques sanitaires lors de vagues de chaleur, améliore le confort urbain et renforce l'équité d'accès aux espaces de fraîcheur.

Pistes d'action potentielles

- Aménager des fontaines publiques, des jeux d'eau et des points d'accès sécurisés dans les parcs et les espaces collectifs pour favoriser l'hydratation et le rafraîchissement en période de chaleur.
- Renaturaliser et protéger les berges (cours d'eau, lacs, rivières) afin de créer des zones de baignade, de détente et de rafraîchissement accessibles à la population.
- Intégrer des aménagements rafraîchissants dans les espaces urbains (ombrage, bassins naturels, plans d'eau artificiels) pour réduire les îlots de chaleur.
- Aménager des corridors bleus et verts interconnectés combinant eau et végétation pour améliorer à la fois l'accessibilité, la biodiversité et le confort thermique.

5.8 Orientation 8 – Gouvernance, financement et mobilisation

La transition climatique nécessite non seulement des mesures techniques, mais aussi des structures de gouvernance et de financement capables de soutenir ces mesures et de les pérenniser. Cette orientation vise à renforcer la capacité collective d'agir en dotant la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'outils financiers durables et en intégrant l'action climatique au cœur de ses instances décisionnelles.

Au-delà des ressources, elle souligne l'importance de la cohérence et de la coordination entre municipalités, organismes et partenaires régionaux afin d'assurer une mise en œuvre efficace et équitable des mesures prévues. Cette approche a déjà fait ses preuves : le plan a été élaboré en consultation et en collaboration avec les MRC de Papineau et de Pontiac, ce qui a permis de mutualiser les expertises, de partager des outils communs et de renforcer la capacité d'action sur l'ensemble des trois territoires. La mobilisation des citoyennes et citoyens, des organisations communautaires et des élu·es est également centrale, car elle permet d'établir une vision commune, d'accroître l'adhésion sociale et de faire de l'action climatique un projet collectif.

En combinant mécanismes de financement, gouvernance partagée et engagement citoyen, cette orientation propose de bâtir un socle solide pour assurer la continuité et l'efficacité de la transition climatique sur l'ensemble du territoire.

5.8.1 Objectif 8.1 : Développer des mécanismes de financement durables

Cet objectif vise à mettre en place des mécanismes de financement durables qui facilitent l'accès aux ressources financières nécessaires à la transition, en diversifiant et en pérennisant les sources de financement (programmes publics, partenariats privés, financement participatif) afin de soutenir la conception, le déploiement et la continuité des projets de décarbonation et d'adaptation sur l'ensemble du territoire.

8.1.A – Incitatifs financiers à la transition climatique (atténuation et adaptation)

Priorité : **2**

Mettre en place des instruments économiques tels que des redevances, des tarifs incitatifs, des systèmes de bonus-malus ou des droits de développement permet d'intégrer le coût environnemental des activités, d'encourager des choix sobres en carbone et de générer des

revenus dédiés à la transition climatique. Ces mécanismes sont conçus pour demeurer équitables, et les fonds sont réinvestis dans la décarbonation et l'adaptation.

Pistes d'action potentielles

- Instaurer des tarifs incitatifs et des systèmes de bonus-malus pour encourager l'efficacité énergétique, l'emploi de matériaux de construction sobres en carbone et les choix de mobilité durables.
- Mettre en place des redevances de développement et des frais environnementaux afin de financer des infrastructures résilientes et des projets d'adaptation.
- Appliquer des éco-redevances ou des frais d'usage ciblés (ex. : redevances liées aux surfaces imperméables pour la gestion des eaux pluviales, droits d'accès aux parcs) qui financent directement des mesures d'adaptation telles que la protection des milieux humides, la gestion des pluies abondantes et la réduction des îlots de chaleur urbains.
- Lancer un programme régional d'écofiscalité en collaboration avec les MRC voisines afin d'harmoniser les outils fiscaux et de maximiser l'impact collectif.

5.8.2 Objectif 8.2 – Intégrer l'action climatique dans la gouvernance

Cet objectif vise à ancrer l'action climatique au cœur des processus décisionnels en structurant une gouvernance claire et partagée. Les décisions stratégiques et les politiques devront tenir compte notamment des dimensions environnementale, sociale et économique afin d'assurer une coordination cohérente et responsable des actions à l'échelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et inter-MRC. Une grille de concordance pour les nouveaux plans, politiques ou stratégies pourrait appuyer cette démarche et favoriser la mobilisation des citoyens, des organisations et des élus et élués autour d'une vision commune de l'action climatique.

8.2.A – Réformes réglementaires et SAD

Priorité : **1**

Cette mesure intègre l'action climatique dans le schéma d'aménagement et de développement (SAD) et les règlements clés (ex. : urbanisme, lotissements, PIIA, normes techniques) à l'échelle régionale, au moyen de critères de résilience et de sobriété en

carbone. Elle harmonise les projets d'infrastructures et la gestion des risques avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation et d'équité.

Pistes d'action potentielles

- Intégrer des critères de résilience climatique et de faible empreinte carbone dans l'évaluation et l'approbation des projets de lotissements et de PIIA.
- Mettre à jour les règlements d'urbanisme et les normes techniques pour favoriser les infrastructures sobres en carbone et adaptées aux risques climatiques.
- Harmoniser les plans d'aménagement régionaux avec les objectifs de réduction des GES et d'adaptation aux impacts climatiques.
- Développer des lignes directrices pour assurer l'équité dans la distribution des bénéfices et des impacts des projets d'infrastructure et d'aménagement.

8.2.B – Outils analytiques et données

Priorité : **2**

Le développement d'outils analytiques et d'une gouvernance des données (inventaires de GES, bilans énergétiques, cartographie des risques, tableaux de bord ouverts, etc.) renforce la prise de décisions, le suivi et la transparence. Cette mesure permet d'uniformiser les méthodes, de faciliter le partage inter-MRC et d'accélérer l'amélioration continue des programmes existants.

Pistes d'action potentielles

- Développer et maintenir des inventaires régionaux de GES et des bilans énergétiques standardisés.
- Mettre en place des tableaux de bord ouverts pour suivre les indicateurs climatiques et favoriser la transparence.
- Créer des outils de cartographie des risques et d'analyse pour appuyer la planification et la prise de décision.

6. Cibles et indicateurs

Les cibles présentées dans cette section ont été établies à partir de sources de référence reconnues, notamment le *Guide d'élaboration d'un plan climat* (MELCCFP, 2024), le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), le *Guide d'analyse de risques et de vulnérabilité d'Ouranos* (2020) ainsi que les rapports d'ICLEI Canada produits dans le cadre du programme ATCL.

Les cibles municipales concernent les activités et les infrastructures relevant directement de la MRC et de ses municipalités, tandis que les cibles collectives englobent les actions à l'échelle du territoire, en partenariat avec la population, les entreprises et les organisations locales. Ensemble, elles constituent des repères de suivi et d'évaluation : elles orientent les actions à court, à moyen et à long terme, facilitent la priorisation des interventions et permettent de mesurer les progrès accomplis en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Cibles municipales et collectives en matière d'atténuation

Le tableau suivant présente les cibles municipales et collectives en matière d'atténuation des changements climatiques. Il regroupe les objectifs visant à réduire les émissions de GES et ceux visant à améliorer la performance énergétique du territoire, tant pour les activités municipales que pour l'ensemble de la collectivité. Pour chaque objectif, le potentiel de réduction en tonnes d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂) est également indiqué, afin d'illustrer la contribution relative de chaque action ou regroupement de mesures à l'atteinte des cibles globales de la MRC.

Tableau 3. Synthèse des cibles d'atténuation et du potentiel estimé de réduction des GES

| Objectifs | Mesures concernées | Cibles | Estimation du potentiel de réduction de GES (t éq. CO ₂) ¹⁷ |
|--|-------------------------------|---|--|
| 1.1 Réduire la dépendance à l'automobile | 1.1.A/1.1.B/1.1.D/1.1.I/1.1.J | D'ici 2035, réduire la part des déplacements effectués en automobile en solo à 90 %, et augmenter celle des transports collectifs et des transports actifs à 5 % chacun | 92 448 t éq. CO ₂ /an ¹⁸ |
| 1.2 Accélérer la décarbonation des transports | 1.2.A / 1.2.C | D'ici 2035, atteindre 15 % des véhicules routiers et 5 % des véhicules hors route du territoire alimentés par des sources d'énergie non pétrolières ¹⁹ . | |
| 2.1 Améliorer la performance énergétique des bâtiments | 2.1.C / 2.2.A | Baisser de 20 % la consommation d'énergie des bâtiments d'ici 2035 ²⁰ | 8 033 t éq. CO ₂ /an |

¹⁷ Les valeurs présentées dans cette colonne proviennent d'un rapport d'ICLEI et seront révisées dans une version ultérieure du Plan climat afin de refléter les mesures réellement retenues et leur réorganisation.

¹⁸ Idem, 13.

¹⁹ Potentiel de réduction inspiré du rapport d'ICLEI *Recommandations d'actions d'atténuation des GES, Plan climat – Programme ATCL*, 32 p.

²⁰ Idem, 13.

| | | | |
|---|---------------|---|---|
| 3.1 Transitionner vers des énergies renouvelables et améliorer la résilience énergétique par la diversification des sources d'énergie | 3.1.B / 3.1.C | D'ici 2035, augmenter la part d'énergie propre dans la composition énergétique des différents secteurs immobiliers ²¹ . Diminuer de 50 % la consommation d'énergies fossiles dans les bâtiments | |
| 4.1 Développer l'économie circulaire | 4.1.D | Réduire de 25 % la masse de déchets enfouis par personne d'ici 2035 ²² . | 3 134 t éq. CO ₂ /an ²³ |
| 4.2 Réduire l'enfouissement et valoriser les matières | 4.2.A / 4.2.B | | |

²¹ Cette cible est inspirée du rapport d'ICLEI Canada réalisé dans le cadre du programme ATCL, ainsi que des orientations du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique (TEQ, 2018-2023) et du Plan pour une économie verte 2030 du MELCCFP. Elle reflète la volonté provinciale et régionale de réduire significativement la dépendance aux énergies fossiles dans le secteur du bâtiment.

²² Cette cible s'inspire à la fois du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2031 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et du rapport d'ICLEI Canada produit dans le cadre du programme ATCL. Elle correspond aux orientations provinciales de réduction de l'enfouissement établies par le MELCCFP et RECYC-QUÉBEC.

²³ Potentiel de réduction inspiré du rapport d'ICLEI *Recommandations d'actions d'atténuation des GES, Plan climat – Programme ATCL*, 32 p.

Cibles municipales et collectives en matière d'adaptation et de transition

Le tableau suivant présente les cibles municipales et collectives en matière d'adaptation aux changements climatiques. Il regroupe les objectifs visant à renforcer la résilience du territoire, des infrastructures et des communautés face aux aléas climatiques. Pour chaque cible, des indicateurs de suivi sont proposés afin de mesurer les progrès réalisés et d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des actions d'adaptation à l'échelle municipale et régionale.

Tableau 4. Tableau synthèse des cibles et indicateurs pour les objectifs d'adaptation

| Objectifs | Mesures concernées | Cibles | Indicateurs |
|---|-----------------------|--|---|
| 3.1 Transitionner vers des énergies renouvelables et résilience énergétique par la diversification des sources d'énergie | 3.1.A / 3.1.B / 3.1.C | D'ici 2035, augmenter la part des énergies renouvelables et diversifier les sources pour renforcer la résilience énergétique de la collectivité. | Part (%) des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale du territoire |
| 3.2 Favoriser la sobriété énergétique | 3.2.A | Sensibiliser 70 % des ménages et entreprises de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux pratiques de sobriété énergétique d'ici 2030. | Taux (%) de ménages et d'entreprises ayant été rencontrés, informés ou sensibilisés |
| 5.1 Optimiser la prestation des services d'urgence à la population | 5.1.A / 5.1.B / 5.1.C | D'ici 2035, assurer une couverture rapide et efficace des services d'urgence sur l'ensemble du territoire, y compris dans les secteurs plus isolés ou vulnérables. | Temps moyen d'intervention des services d'urgence (en minutes) selon le type d'événement et la localisation |
| 5.2 | 5.2.A / 5.2.B / 5.2.C | D'ici 2035, mettre en place des protocoles uniformes de | Existence et application d'un protocole intermunicipal de |

| | | | |
|--|-----------------------|--|--|
| Améliorer la coordination des mesures d'urgence | | coordination et de communication entre les municipalités et les partenaires régionaux en cas d'urgence. | coordination des mesures d'urgence |
| 5.3 Autonomiser les citoyens | 5.3.A / 5.3.C | D'ici 2035, renforcer la résilience domestique et énergétique en outillant 80 % des ménages dans une optique d'adoption de pratiques écoénergétiques, de préparation aux aléas climatiques et de gestion autonome de l'énergie. | - Nombre d'ateliers, formations ou campagnes de sensibilisation offerts chaque année - Taux de participation citoyenne aux programmes de préparation et de sensibilisation (%) |
| 6.1 Développer un système d'approvisionnement local résilient | 6.1.B / 6.1.D | D'ici 2035, contribuer à la résilience de l'économie locale en renforçant la desserte citoyenne grâce à une accessibilité accrue des services de proximité. | Proportion (%) des aliments produits ou transformés localement dans l'offre disponible sur le territoire (marchés publics, épiceries, institutions) |
| 7.1 Préserver et restaurer les milieux naturels | 7.1.A / 7.1.B / 7.1.F | D'ici 2030, préserver et restaurer 30 % ²⁴ des milieux naturels d'intérêt afin de maintenir la connectivité écologique, de protéger la biodiversité et de renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques. | - Superficie (en hectares) des milieux naturels protégés, restaurés ou en voie de protection - Nombre de projets de restauration écologique réalisés par la municipalité, seule ou en partenariat |
| 7.2 Adapter l'aménagement territorial aux | 7.2.A / 7.2.B / 7.2.D | S'assurer que les nouveaux projets de développement du territoire intègrent des | Proportion (%) de projets d'aménagement et de développement intégrant des mesures d'adaptation |

²⁴ Cette cible s'appuie sur les orientations du *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)*, lequel vise la conservation d'environ 30 % des milieux naturels d'intérêt afin d'assurer la pérennité des fonctions hydrologiques et écologiques du territoire. Elle est également cohérente avec les objectifs du *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal* (CDB, 2022) et de la *Stratégie québécoise de la biodiversité 2022-2030* du MELCCFP.

| | | | |
|---|---------------|--|--|
| changements climatiques | | considérations climatiques afin de limiter les risques et d'accroître la résilience des communautés. | climatiques validées dans les plans et règlements municipaux |
| 7.3 Développer des infrastructures vertes et résilientes | 7.1.E / 7.3.A | Intégrer la dimension d'infrastructures vertes et résilientes dans les nouveaux projets d'aménagement et de développement afin de soutenir l'adaptation climatique et la durabilité du territoire. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et superficie (m²/ha) de nouvelles infrastructures vertes aménagées - Pourcentage de projets d'aménagement intégrant des solutions vertes et résilientes |
| 8.1 Développer des mécanismes de financement durables | 8.1.A | D'ici 2030, définir un objectif d'augmentation de la part des revenus issue des mécanismes de financement durables afin de soutenir la mise en œuvre des actions climatiques et environnementales. | <ul style="list-style-type: none"> - Montants annuels levés par source (provinciale, fédérale, privée, communautaire) et taux de succès des demandes - Nombre de subventions ou d'ententes obtenues et part des projets du plan effectivement financés - Proportion (%) du financement total des actions climatiques provenant de sources durables (ex. : fonds verts, programmes gouvernementaux, partenariats public-privé, investissements responsables) |
| 8.2 Intégrer l'action climatique dans la gouvernance | 8.2.A / 8.2.B | D'ici 2028, assurer l'intégration systématique de l'action climatique dans la gouvernance territoriale afin que les décisions stratégiques et politiques tiennent compte des enjeux climatiques. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions du comité tenues chaque année, taux de participation et nombre de décisions ou d'actions de coordination inter-MRC adoptées. - Nombre de séances de formation offertes par année et taux de couverture (% des élus et élus et du personnel formés) |

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> - Proportion (%) des projets d'immobilisations admissibles évalués et nombre de mesures d'adaptation intégrées à la conception -Proportion (%) de politiques, plans ou règlements adoptés par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités locales intégrant explicitement des considérations climatiques |
|--|--|--|---|

7. Planification de la mise en œuvre et suivi des résultats

7.1 Gouvernance et responsabilités

La gouvernance de la mise en œuvre du Plan climat s'appuiera sur les mécanismes décisionnels déjà en place au sein des municipalités et de la MRC. La plupart des municipalités disposent de comités multipartites traitant des enjeux territoriaux et environnementaux, tandis que la MRC s'appuie sur sa Commission du développement du territoire, qui réunit les maires et mairesses des municipalités du territoire.

Au cœur de cette structure, le comité technique MRC–municipalités, composé de responsables en urbanisme et en environnement, jouera un rôle central dans la diffusion et le partage de l'information au sein de l'appareil municipal. Véritable courroie de communication, ce comité contribuera à la cohérence du déploiement des actions sur le territoire et formulera des recommandations qui seront relayées et discutées au sein des différents comités de la MRC et des municipalités.

Ce comité pourra également être élargi à d'autres intervenants municipaux selon les thématiques abordées. Des rencontres spéciales seront ainsi planifiées en collaboration avec les services concernés – travaux publics, sécurité incendie, finances, loisirs, etc. – afin d'assurer une approche de la mise en œuvre intégrée et concertée.

Enfin, afin de favoriser la cohérence régionale et l'harmonisation avec les initiatives climatiques portées par d'autres acteurs, la MRC s'engage à participer activement aux comités de planification régionale en matière de climat, notamment ceux du Partenariat Climat Outaouais, ainsi qu'à toute autre plateforme régionale qui pourrait émerger. Elle offrira toute sa collaboration aux démarches collectives visant à renforcer la résilience climatique de l'Outaouais. Tout engagement de la MRC dans des initiatives de portée régionale sera soumis préalablement à l'approbation des instances décisionnelles municipales concernées.

7.2 Planification et échéancier

Les mesures du Plan climat seront déployées progressivement de 2026 à 2036, en cohérence avec les cibles provinciales et fédérales. Pour respecter le rythme propre à chaque municipalité, aucun échéancier précis n'est assigné aux mesures, mais des horizons sont tout de même fournis ci-après à titre indicatif.

- **Court terme (2025 à 2027) :** Consolidation de la structure de gouvernance et élaboration de la planification des mesures afin d'assurer un déploiement cohérent et intégré sur le territoire qui respectera les capacités financières des municipalités tout au long du processus. Certaines mesures nécessitant une planification minimale et un investissement financier modeste pourront être mises en œuvre au cours de cette période.
- **Moyen terme (2028 à 2034) :** Début de la mise en œuvre des mesures de plus grande envergure (ex. : bornes de recharge électrique, nouveaux services de transport collectif, réseaux d'infrastructures d'urgence, etc.). Cet horizon inclut l'atteinte de plusieurs cibles structurantes fixées pour 2028 et 2034. Les premiers inventaires de GES seront réalisés au cours de celui-ci.
- **Long terme (2035 à 2036) :** Achèvement de la mise en œuvre des mesures ou révision de leur échéancier si nécessaire; ajustement des objectifs et des cibles selon les projections climatiques actualisées; et préparation de la révision de la deuxième génération du Plan climat, afin de poursuivre la trajectoire vers la carboneutralité jusqu'en 2050 et de renforcer la résilience du territoire.

7.3 Suivi et reddition de comptes

Un mécanisme de suivi continu est mis en place pour garantir la transparence et l'efficacité.

- **Rapport annuel à la Commission du développement du territoire de la MRC :** Présentation de l'avancement des mesures à l'aide des principaux indicateurs et des dépenses encourues.
- **Tableau de bord numérique :** Tableau publié sur le site web de la MRC présentant les résultats clés de manière accessible aux citoyennes et citoyens (réduction des GES, nombre d'arbres plantés, km de pistes cyclables créés, etc.).
- **Révision quinquennale :** Révision des objectifs et des cibles du Plan climat tous les cinq ans, en fonction des nouvelles données climatiques (Ouranos, MELCCFP), des inventaires de GES réalisés à l'interne et des besoins émergents du territoire.

7.4 Indicateurs de suivi

Le suivi du Plan climat repose sur un système rigoureux d'évaluation continue, fondé à la fois sur des cibles mesurables avec indicateurs et sur des estimations du potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces éléments permettent de quantifier les progrès réalisés en matière d'atténuation et d'adaptation, ainsi que de suivre l'efficacité des actions entreprises dans le temps. Les cibles servent de repères stratégiques pour orienter les priorités, tandis que le potentiel de réduction des GES offre une estimation indicative des gains environnementaux attendus pour chaque mesure mise en œuvre.

7.5 Financement et ressources

La mise en œuvre du plan climat et des différentes mesures proposées repose sur différents partenariats, ressources et leviers d'action. Les principaux sont énumérés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5. Ressources, partenariats et leviers d'action pour la mise en œuvre

| Catégorie | Éléments clés | Exemples d'application pour toutes les orientations |
|------------|---|--|
| Ressources | <ul style="list-style-type: none">• Budgets municipaux annuels intégrant les mesures climatiques dans les plans triennaux d'immobilisation (PTI)• Subventions provinciales et fédérales (Fonds d'électrification et de changements climatiques, Fonds municipal vert, programmes fédéraux de transition et d'électrification)• Partenariats privés et communautaires (entreprises locales, coopératives, associations citoyennes) | Financement d'infrastructures vertes, de rénovations écoénergétiques, de mesures de résilience ou de projets d'innovation locaux |

| | | |
|-------------------|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Projets pilotes et recherche (Ouranos, universités régionales, centres collégiaux) | |
| Partenariats clés | <ul style="list-style-type: none"> • Services municipaux et MRC (urbanisme, environnement, sécurité civile, transport) • Gouvernements supérieurs (MELCCFP, MTQ, Logement, Infrastructures et Collectivités Canada) • Organismes régionaux (régies intermunicipales, CRE, sociétés de transport) • Entreprises privées (services énergétiques, mobilité, gestion des matières résiduelles) • Milieux scolaire, institutionnel et de la santé (plans de déplacement, réduction énergétique) • Employeurs et chambres de commerce (incitatifs à la transition) • Organismes communautaires et citoyens (comités locaux, associations sectorielles) • Partenariats intermunicipaux (coopération régionale sur la mobilité, l'énergie ou la résilience) | Coordination des actions locales, mobilisation du milieu et mutualisation des ressources |
| Leviers d'action | <ul style="list-style-type: none"> • Cadres réglementaires (politiques gouvernementales, plans de GES, lois environnementales) • Politiques locales (plans d'urbanisme et de mobilité, réglementation sur les infrastructures vertes) • Programmes de financement (fonds provinciaux et fédéraux pour la transition énergétique et climatique) | Mise en œuvre concrète des mesures d'atténuation et d'adaptation à l'échelle régionale |

| | | |
|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures (énergies renouvelables, mobilité durable, bâtiments sobres en carbone, gestion des matières) • Instruments de planification (plans directeurs, plans régionaux, stratégies d'adaptation) • Mobilisation citoyenne (campagnes, défis, consultations publiques) • Innovation (projets pilotes, technologies vertes, systèmes intelligents) • Économie locale (développement de filières vertes et d'entreprises de transition) | |
|--|---|--|

7.6 Communication et mobilisation

La réussite du Plan climat repose sur l'adhésion citoyenne et l'engagement actif des acteurs locaux, afin d'assurer un déploiement efficace et durable des mesures. Plusieurs actions sont prévues pour favoriser cette participation :

- Campagnes de communication : Diffusion régulière d'informations sur l'avancement du Plan via le site web de la MRC, les médias sociaux, les bulletins municipaux et les journaux locaux, afin de sensibiliser la population et de promouvoir les initiatives en cours.
- Ateliers citoyens annuels : Participation au forum régional sur le climat pour présenter les résultats obtenus, recueillir les idées et les suggestions des citoyennes et citoyens et stimuler la co-construction de solutions adaptées aux réalités locales.
- Éducation et sensibilisation : Élaboration de modules et d'ateliers de formation et de sensibilisation pour les entreprises, les employés municipaux, la jeunesse et les acteurs locaux portant sur l'énergie, les transports durables, la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques, avec des activités pratiques visant à renforcer l'engagement et l'adoption de bonnes pratiques.

- Suivi et valorisation des contributions citoyennes : Mise en place de mécanismes permettant de reconnaître et de valoriser l'implication des citoyennes et citoyens et des partenaires, entre autres via des prix, des publications et des retours réguliers sur l'incidence de leurs actions.

8. Modalités de suivi et d'évaluation

La mise en œuvre du Plan climat repose sur un processus de suivi et d'évaluation rigoureux, transparent et participatif. Ces modalités visent à assurer la crédibilité du Plan, à ajuster les actions en fonction des résultats obtenus et à maintenir la mobilisation des acteurs régionaux.

8.1 Suivi annuel

Chaque année, un rapport de suivi sera produit par le comité technique et présenté au comité de pilotage de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Ce rapport comprendra :

- l'état d'avancement des mesures par orientation (réalisées, en cours et à venir);
- les résultats obtenus par rapport aux indicateurs de performance (ex. : tonnes de GES réduites, nombre de km de pistes cyclables créés, taux de participation citoyenne);
- les défis rencontrés et les ajustements proposés.

Le rapport sera ensuite soumis au Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et rendu public sur le site web de la MRC.

8.2 Bilan quinquennal

Tous les cinq ans, une évaluation approfondie du Plan climat sera réalisée. Cette évaluation permettra :

- de réviser les cibles de réduction des GES et d'adaptation en fonction des nouvelles données climatiques (Ouranos, MELCCFP);
- d'ajuster la priorisation des mesures en fonction de la faisabilité technique, du financement disponible et de l'évolution des vulnérabilités;
- de documenter les retombées sociales, environnementales et économiques des mesures mises en œuvre.

Cette révision quinquennale donnera lieu à une mise à jour officielle du Plan climat, à faire adopter par le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

8.3 Tableau de bord régional

Un tableau de bord numérique sera développé pour suivre les indicateurs clés et communiquer les résultats à la population. Ce tableau de bord couvrira notamment :

- les émissions de GES par secteur (transport, bâtiments, matières résiduelles, etc.);
- les indicateurs d'adaptation (superficies protégées, nombre de municipalités avec un plan d'urgence, etc.);
- les indicateurs de participation citoyenne (nombre d'ateliers, taux de participation).

8.4 Ajustements et amélioration continue

Le suivi permettra non seulement de mesurer les résultats, mais aussi d'ajuster les mesures en continu. Les ajustements pourront porter sur :

- la priorisation de certaines actions (ex. : renforcer les mesures de lutte contre les inondations si les projections s'aggravent).
- l'ajout de nouvelles mesures innovantes (solutions fondées sur la nature, nouvelles technologies énergétiques);
- la réallocation des ressources financières en fonction des besoins et des occasions de financement.

8.5 Transparence et mobilisation

La réussite du Plan climat repose sur la participation active des citoyennes et citoyens et des partenaires. Afin de maintenir cette mobilisation :

- les résultats seront présentés annuellement aux citoyennes et citoyens;
- des rencontres publiques seront organisées pour expliquer les bilans et recueillir les commentaires;

- des outils pédagogiques et de communication (capsules vidéo, infolettres, ateliers scolaires) seront élaborés pour favoriser la compréhension et l'appropriation du plan par la population.

9. Conclusion

Le Plan climat de la MRC des Collines-de-l'Outaouais établit un cadre solide pour orienter la transition climatique régionale. Élaboré à partir d'une évaluation précise du territoire et de ses vulnérabilités, il traduit une compréhension fine des réalités locales et mise sur une mobilisation collective sans précédent. Les huit orientations stratégiques qu'il propose, allant de la mobilité durable à la gouvernance climatique, forment un ensemble cohérent d'actions permettant d'intégrer la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation dans toutes les sphères du développement territorial.

La mise en œuvre du Plan repose sur une gouvernance partagée entre la MRC, les municipalités, les organismes et les citoyennes et citoyens. Le Plan accorde une importance centrale au suivi rigoureux et à la reddition de comptes, de sorte que chaque action soit mesurable et évaluable selon les résultats observés. L'approche itérative permet de maintenir la cohérence entre les ambitions régionales et les objectifs climatiques provinciaux, tout en renforçant la transparence et la légitimité de la démarche.

L'adaptabilité constitue un autre pilier essentiel du Plan; les mécanismes prévus favorisent la révision périodique des priorités selon l'évolution des connaissances climatiques, des besoins du territoire et des occasions de financement. Cette flexibilité garantit la pertinence et l'efficacité des interventions, notamment en permettant d'intégrer de nouvelles solutions technologiques ou des approches fondées sur la nature pour faire face à des conditions climatiques en mutation.

Enfin, la réussite du Plan climat dépendra de la mobilisation continue de la population et des partenaires. Par la diffusion annuelle des résultats, la tenue de rencontres publiques et la création d'outils de sensibilisation, la MRC des Collines-de-l'Outaouais s'engage à maintenir le dialogue et à favoriser l'appropriation citoyenne de la transition climatique. Ce plan témoigne d'une vision ancrée dans la solidarité, la résilience et la responsabilité partagée, où chaque acteur du territoire contribue à bâtir un avenir durable.

Bibliographie

Chantier de l'économie sociale (s.d.). *Définition*, Découvrez l'économie sociale. <https://chantier.qc.ca/decouvrez-leconomie-sociale/definition/>.

Conférence des Nations Unies sur la diversité biologique (2022). *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB). <https://www.cbd.int/gbf>.

Conseil du bâtiment durable du Canada (2025). *Certification LEED*. <https://www.cagbc.org/fr/>.

Coop SSG (2025). *Rapport d'analyse des risques et de la vulnérabilité – MRC des Collines-de-l'Outaouais*.

Gouvernement du Canada (2024). *La carboneutralité d'ici 2050*, Environnement et Changement climatique Canada. <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/carboneutralite-2050.html>.

Gouvernement du Québec (2018). *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique 2018-2023*, Transition énergétique Québec (TEQ). <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/transition-energetique/PL-Plan-directeur-transition-energetique-TEQ.pdf>.

Gouvernement du Québec (2019). *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : Plan d'action 2019-2024*, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgr.pdf>.

Gouvernement du Québec (2020). *Plan d'agriculture durable 2020-2030*, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-agriculture-durable>.

Gouvernement du Québec (2022). *Plan nature 2030*, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/biodiversite/plan-nature-2030.pdf>.

Gouvernement du Québec (2023). *Plan pour une économie verte 2030*, mise à jour de 2023, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et

des Parcs (MELCCFP).

<https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte>.

Gouvernement du Québec (2023). *Accélérer la transition climatique locale*, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programmes/accelerer-transition-climatique-locale>.

Gouvernement du Québec (2024). *Guide d'élaboration d'un plan climat*, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/programmes/accelerer-transition-locale/guide-elaboration-plan-climat.pdf>.

Gouvernement du Québec (2025). *Aide financière Novoclimat pour une habitation neuve à haute performance énergétique*, ministère de l'Énergie et de la Transition énergétique.

<https://www.quebec.ca/habitation-territoire/chauffage-consommation-energie/aide-financie-re-novoclimat>.

Hilo (2025). *C'est quoi, Hilo?*, Hydro-Québec. <https://www.hiloenergie.com/fr-ca/>.

ICLEI Canada (2021). *Bâtir des collectivités adaptées et résilientes : un cadre pour l'action locale*, ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable.

<https://icleicanada.org/fr/barc-program/>.

ICLEI (juin 2025). *Rapport d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2022 – Plan climat, programme ATCL* (40 p.).

ICLEI (août 2025). *Rapport – Recommandations d'action d'atténuation des GES, Plan climat, programme ATCL* (31 p.).

MRC des Collines-de-l'Outaouais. (2025). *La MRC des Collines déclare sa compétence en matière de production d'énergie renouvelable*.

<https://mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/la-mrc-des-collines-declare-sa-competence-en-matiere-de-production-denergie-renouvelable/>

Ouranos et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2024), *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques : guide à l'intention des municipalités québécoises*, Montréal : Ouranos.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/outils/guide-elaborer-plan-adaptation-organismes-municipaux.pdf>.

Ouranos (s.d.). *Portraits climatiques*.

https://portraits.ouranos.ca/en/spatial?a=0&c=0&discrete=1&e=CMIP6&i=tg_mean&p=50&r=gc000&s=annual&scen=ssp370&w=0&yr=2071.

Québec Circulaire (s.d.). Concept et définition.

<https://www.quebeccirculaire.org/static/concept-et-definition.html>.

RECYC-QUÉBEC (2023). *Plan d'action en économie circulaire 2023-2028*, gouvernement du Québec.

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/padd-2023-2028-maj2025.pdf>.

Université Laval (s.d.). *Atlas de la vulnérabilité*. <https://atlas-vulnerabilite.ulaval.ca/>.

Annexes

Acronymes

ATCL : Accélérer la transition climatique locale

CLSC : Centre local de services communautaires

CNA : Cours normal des affaires

CPE : Centre de la petite enfance

CRD : Construction, rénovation et démolition

CVIIP : Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques

ENR : Énergies renouvelables

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

ICLEI : International Council for Local Environmental Initiatives

HQ : Hydro-Québec

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

LEED : Leadership in Energy and Environmental Design

MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

MRC : Municipalité régionale de comté

ODO : Observatoire du développement de l'Outaouais

PPU : Plan particulier d'urbanisme

PRMHH : Plan régional des milieux humides et hydriques

RCI : Règlement de contrôle intérimaire

RCP : Representative Concentration Pathways (profils représentatifs d'évolution de concentration)

SAD : Schéma d'aménagement et de développement

SSP : Shared socio-economic pathway (trajectoires communes d'évolution socio-économique)

SOPFEU : Société de protection des forêts contre le feu

Glossaire

Adaptation : Ensemble des actions mises en place pour nous préparer et nous adapter face aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, tempêtes, vagues de chaleur) afin d'en réduire les effets négatifs.

Aléa climatique : Événement climatique ou d'origine climatique susceptible d'occasionner des pertes de vies humaines ou des conséquences pour la santé ou la sécurité, des dommages aux infrastructures et aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement. Un aléa peut se produire graduellement ou soudainement²⁵.

Atténuation : Ensemble des actions, technologies et pratiques visant à réduire ou à éliminer les émissions directement à la source. Cela implique d'agir en amont du cycle de production ou de consommation afin de limiter la quantité de GES émis dans l'atmosphère.

Capacité d'adaptation : Degré de préparation d'une personne ou d'un système pour réagir à un aléa ou s'en remettre. Par exemple, une famille préparée à s'isoler pour 72 heures en cas de tempête ou d'inondation des routes possède une capacité d'adaptation plus élevée.

Co-bénéfices : Effets positifs additionnels générés par une action climatique, comme l'amélioration de la santé, de l'environnement, de l'économie locale ou de la qualité de vie.

Conséquence : Atteinte, dommage ou bénéfique pour les systèmes naturels et humains touchés par la manifestation d'un aléa.

Économie sociale : Regroupement d'entreprises collectives qui poursuivent une finalité sociale plutôt que le profit, fonctionnent selon une gouvernance démocratique et réinvestissent leurs surplus au service de leurs membres ou de la collectivité²⁶.

Économie circulaire : Modèle qui vise à limiter l'exploitation des ressources naturelles en repensant la production et la consommation pour réduire la pression sur les écosystèmes, tout en optimisant la réutilisation et la valorisation des ressources déjà en circulation²⁷.

Effet direct : Fait pour une mesure d'entraîner immédiatement et de manière tangible une réduction de la vulnérabilité ou une amélioration de la résilience des systèmes de première

²⁵ Ouranos et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques : guide à l'intention des municipalités québécoises* (Montréal : Ouranos, 2024).

²⁶ Chantier de l'économie sociale (s.d.). *Définition – Découvrez l'économie sociale*. <https://chantier.qc.ca/decouvrez-leconomie-sociale/definition/>

²⁷ Québec Circulaire (s.d.). *Concept et définition*. <https://www.quebeccirculaire.org/static/concept-et-definition.html>.

ligne. Cet effet ne nécessite pas d'interventions intermédiaires pour se concrétiser et peut être observé ou mesuré à court et à moyen terme après la mise en œuvre de la mesure.

Inventaire de GES : Portrait chiffré des émissions de gaz à effet de serre d'un territoire ou d'une organisation servant de référence pour suivre leur évolution et orienter les actions de réduction.

Résilience : Capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux interdépendants à faire face à une évolution, à une perturbation ou à un événement aléatoire, à y répondre ou à se réorganiser de façon à préserver leur fonction, leur identité et leur structure fondamentales²⁸.

Risque : Possibilité de conséquence résultant de l'exposition d'un système humain ou naturel vulnérable à un aléa climatique²⁹.

Sécurité civile : Ensemble des actions et des moyens mis en place à tous les niveaux de la société dans le but de connaître les risques, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas, d'atténuer leurs effets potentiels ou, pendant et après un sinistre, de limiter les conséquences néfastes sur le milieu³⁰.

Sensibilité : Capacité prédisposée d'une personne ou d'un système à résister à un effet. Par exemple, une personne en bonne santé est moins sensible qu'une personne atteinte d'une maladie chronique³¹.

Sobriété énergétique : Démarche individuelle ou collective qui vise une consommation modeste en énergie, dans le but de réduire les besoins énergétiques d'une collectivité ou, plus généralement, de limiter l'incidence des activités humaines sur l'environnement³².

Solutions fondées sur la nature (SFN) : Réponse aux menaces pesant sur la biodiversité et aux changements climatiques fondée sur la protection, la gestion et la restauration des écosystèmes naturels³³.

Stockage d'énergie : Emmagasiner d'énergie effectué en vue d'une utilisation future en fonction de la demande d'un appareil ou d'un réseau³⁴.

²⁸ Ouranos et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques : guide à l'intention des municipalités québécoises* (Montréal : Ouranos, 2024).

²⁹ Idem.

³⁰ Office québécois de la langue française, La Vitrine linguistique (site web). <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/>.

³¹ Ouranos et Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques : guide à l'intention des municipalités québécoises* (Montréal : Ouranos, 2024)

³² Office québécois de la langue française, La Vitrine linguistique (site web). <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/>.

³³ Idem.

³⁴ Idem.

Transition énergétique : Abandon progressif, dans les activités humaines, de l'utilisation de l'énergie issue des combustibles fossiles au profit des énergies propres et des énergies renouvelables³⁵.

Vraisemblance : Possibilité associée à la manifestation d'un aléa qui peut s'exprimer de façon qualitative ou quantitative.

Vulnérabilité : La prédisposition des personnes ou des systèmes, naturels ou humains, à subir des dommages dus à un aléa et qui résulte de facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux. La vulnérabilité est évaluée par les facteurs à la fois socio-économiques et physiques, géographiques ou biologiques d'un système ou d'une personne. La vulnérabilité se décompose en deux éléments clés : la sensibilité et la capacité d'adaptation.

³⁵ Office québécois de la langue française, *« transition énergétique », fiche 26557368, Grand dictionnaire terminologique (Vitrine linguistique). <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26557368/transition-energetique>.

Annexe A. Méthode pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre de la région

L'inventaire des émissions de GES de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (2022) a été élaboré par ICLEI Canada. Les inventaires de GES ont été réalisés conformément à la norme ISO 14064 et s'appuient sur le guide méthodologique de l'ATCL (mars 2025), le protocole GPC ainsi que le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) d'ICLEI-FCM. Des ajustements ont été apportés à la suite de la publication du guide ATCL 2024, notamment dans les coefficients du secteur des déchets.

Les inventaires utilisent les facteurs de potentiel de réchauffement planétaire (PRP) issus du 5^e rapport du GIEC et couvrent les principaux GES (CO₂, CH₄, N₂O, SF₆, NF₃, HFC, PFC). Les émissions biogéniques de CO₂ sont présentées séparément, tandis que celles de CH₄ et de N₂O sont incluses.

Les émissions liées à l'électricité ont également été retenues afin d'assurer la comparabilité avec d'autres municipalités canadiennes et la conformité au protocole PPC. Les émissions liées à l'enfouissement ont été calculées selon deux méthodes : la méthode de « décomposition de premier ordre » (ATCL) pour l'inventaire collectif, et la méthode d'engagement du méthane (PPC) pour les déchets opérationnels.

L'inventaire couvre les émissions collectives (territoriales) et municipales (activités municipales), dont celles :

- de l'énergie stationnaire (électricité, gaz, mazout, propane);
- du transport routier et hors route;
- des réfrigérants;
- des matières résiduelles (déchets et eaux usées);
- d'autres postes mineurs (lampadaires, déchets de bureau).

La collecte a eu lieu à l'automne 2024. Les municipalités ont fourni leurs données réelles lorsqu'elles étaient disponibles (ex. : consommation de carburant des parcs de véhicules, factures d'électricité), mais pour plusieurs secteurs, notamment les réfrigérants et les eaux usées, les méthodes estimatives du guide ATCL et des bases de données fédérales/provinciales ont été utilisées. Afin d'éviter les surestimations, les appareils de

petite taille sans données de charge (ex : climatiseurs domestiques, thermopompes) ont été exclus du calcul.

Ces inventaires visent à appuyer la réflexion et l'action des élus et des employés municipaux dans l'élaboration du Plan climat et n'ont pas fait l'objet d'une vérification par une tierce partie.

Annexe B. Méthodologie de l'appréciation du risque

Le risque est défini comme la « possibilité de conséquences résultant de l'exposition d'un système humain ou naturel vulnérable à un aléa climatique ». Ces éléments sont illustrés dans la figure suivante, à l'exception de l'exposition, considérée comme une étape préalable à l'évaluation du risque.

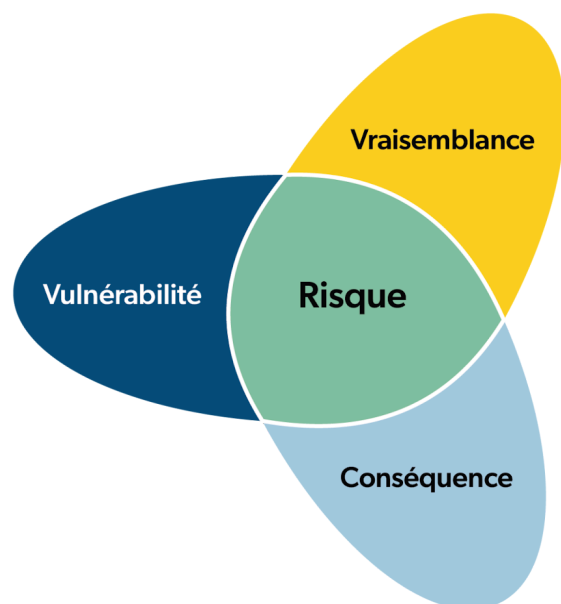


Figure B.1. Éléments du risque

La méthodologie utilisée pour l'appréciation du risque repose sur le *Guide d'adaptation*, et partiellement sur la méthode du CVIIP³⁶, notamment pour l'évaluation de la vraisemblance. Bien que facultative dans le cadre du programme ATCL, la vulnérabilité a été analysée et a servi de critère de filtrage pour cibler les risques à considérer.

L'analyse des risques et de la vulnérabilité est une étude à la fois qualitative et quantitative qui évalue la possibilité qu'une conséquence survienne suite à l'exposition d'un système humain ou naturel vulnérable à un aléa climatique.

³⁶ Joel Nodelman, Joan Nodelman, Norman Shippee, Jeff O'Driscoll, et Erik Sparling. PIEVC High Level Screening Guide: A Guide to Completing Screening Level Climate Change Risk Assessments Using the PIEVC Process (PIEVC Global Partnership, 2022), consulté le 6 juin 2025. <https://pievc.ca/pievc-high-level-screening-guide/>.

Les principales étapes sont illustrées dans la figure suivante :

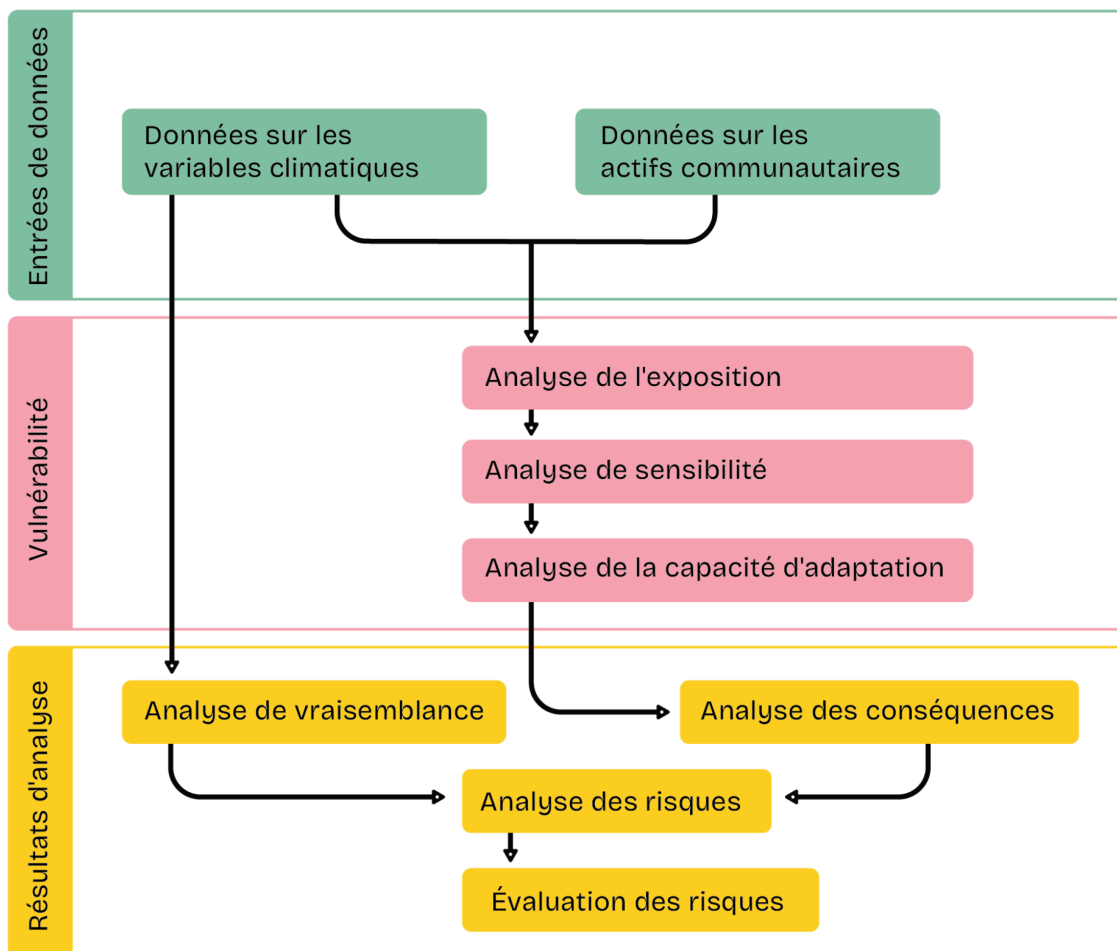


Figure B.2. Schéma illustrant le processus d'appréciation du risque

Il existe cinq étapes pour évaluer les risques. Les voici :

1. L'analyse de l'exposition

Cette analyse évalue premièrement si un système est réellement exposé à un aléa. Si l'exposition est inexistante (cote 0), le processus s'arrête; sinon (score 1), il se poursuit.

2. L'appréciation de la vulnérabilité

La vulnérabilité est évaluée en attribuant un score à la sensibilité et à la capacité d'adaptation d'un système face à un aléa. Les systèmes présentant une vulnérabilité critique (cote >6) sont retenus pour une analyse qualitative approfondie.

3. L'appréciation de la vraisemblance

La vraisemblance estime la probabilité de survenue d'un aléa en combinant les données climatiques météorologique du présent (horizon actuel) et de deux horizons futurs (2041 à 2070 et 2071 à 2100), selon différents scénarios d'émissions.

4. L'appréciation des conséquences

Les conséquences sont évaluées en fonction des effets possibles sur la santé, l'environnement, les finances publiques et les services aux citoyens, à partir d'observations passées et de jugements experts.

5. La priorisation des risques

Le risque est calculé en multipliant la vraisemblance par les conséquences (cote de 1 à 25), puis classé de négligeable à extrême; les risques majeurs et extrêmes sont priorisés pour l'action.

Tableau B.1. Matrice de risque

| | | Vraisemblance | | | | |
|------------------|-----------------|-----------------|------------|-------------|------------|-----------------|
| | | 1 – Très faible | 2 – Faible | 3 – Moyenne | 4 – Élevée | 5 – Très élevée |
| Consé- quence | 1 – Négligeable | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | 2 – Mineure | 2 | 4 | 6 | 8 | 10 |
| | 3 – Modérée | 3 | 6 | 9 | 12 | 15 |
| | 4 – Élevée | 4 | 8 | 12 | 16 | 20 |
| | 5 – Très élevée | 5 | 10 | 15 | 20 | 25 |

Annexe C. Méthodologie de la priorisation des mesures

C.1 Mesures climatiques

Les mesures climatiques présentées découlent d'un processus de concertation et de consultation impliquant les parties prenantes locales et régionales. Celles-ci ont d'abord été informées des résultats des diagnostics territoriaux, incluant l'inventaire des émissions de GES ainsi que l'analyse des risques et des vulnérabilités. Ce travail collaboratif a permis de recenser plus de 120 actions climatiques, qui ont ensuite été regroupées en ensembles de mesures cohérentes. La méthodologie proposée a pour objectif d'évaluer dans quelle mesure ces actions répondent aux enjeux de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, en matière tant d'adaptation que d'atténuation des changements climatiques.

C.2 Critères de premier filtre (40 points)

Les critères de premier filtre sont l'adaptation et l'atténuation, car ils répondent directement aux objectifs essentiels d'un plan climatique, soit de réduire les risques liés aux changements climatiques et de contribuer à la décarbonation. Ces critères évaluent les effets réels de chaque mesure dans la lutte contre les changements climatiques, indépendamment de ses conditions de mise en œuvre.

Pour évaluer adéquatement les mesures climatiques, celles-ci ont été classées selon qu'elles répondent aux enjeux d'adaptation, de réduction, ou aux deux simultanément, comme l'illustre le schéma ci-après. Ces deux critères sont considérés d'importance égale, pour chacun 20 points, puis ramené sur un score total de 40 points. Concrètement, si la mesure agit exclusivement sur l'adaptation ou sur l'atténuation, le score sur 20 est multiplié par deux, tandis que si elle concerne à la fois les deux critères, les scores individuels sont additionnés.

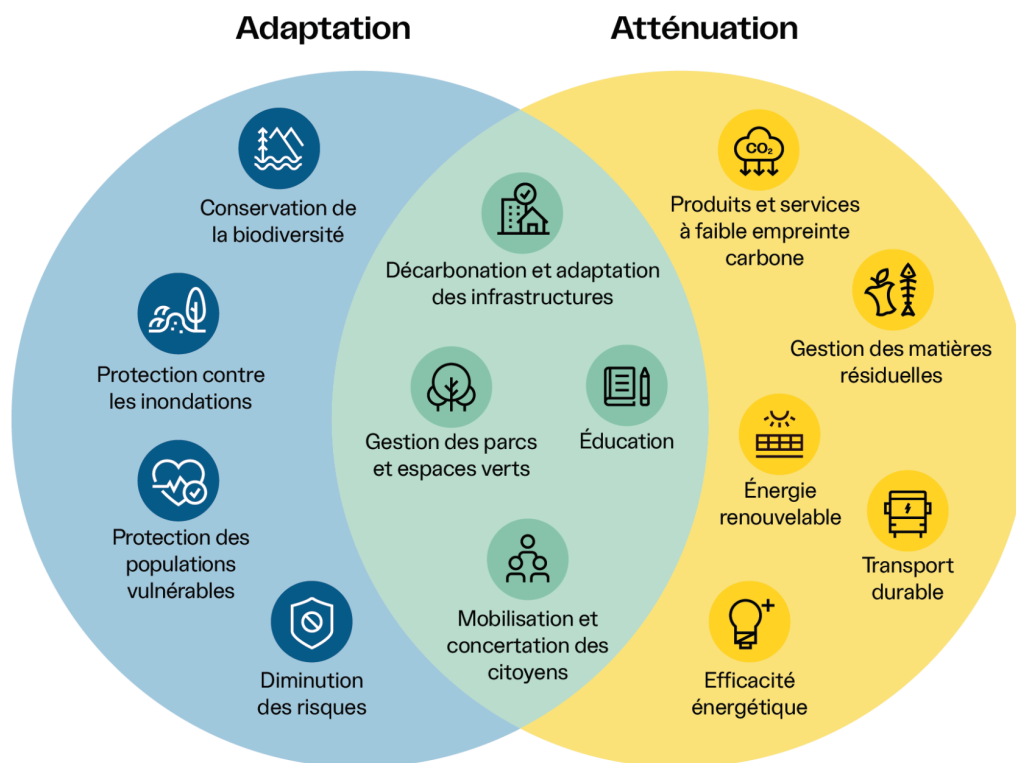


Figure C.1. L'intersection de l'adaptation et de l'atténuation.

Source : MRC de Maria-Chapdelaine, « Changements climatiques », adapté par SSG
<https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/changements-climatiques/>

Conformément au guide de l'ATCL, la protection et la restauration des puits de carbone naturels, tels que les forêts, ont été exclues de l'analyse afin de concentrer les efforts sur les actions de réduction des émissions. Par conséquent, les émissions associées aux puits de carbone potentiels n'ont pas été considérées en tant que critère distinct.

C.2.1 Définitions

Adaptation : Ensemble des actions mises en place pour nous préparer et nous adapter face aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, tempêtes, vagues de chaleur) afin d'en réduire les effets négatifs.

Aléa : Événement climatique ou d'origine climatique susceptible d'occasionner des pertes de vies humaines ou des conséquences pour la santé ou la sécurité, des dommages aux infrastructures et aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement. Un aléa peut se produire graduellement ou soudainement.

Atténuation : Ensemble des actions, technologies et pratiques visant à réduire ou éliminer les émissions directement à la source. Cela implique d'agir en amont du cycle de production ou de consommation afin de limiter la quantité de GES émise dans l'atmosphère.

Effet direct : Fait pour une mesure d'entraîner immédiatement et de manière tangible une réduction de la vulnérabilité ou une amélioration de la résilience des systèmes de première ligne. Cet effet ne nécessite pas d'interventions intermédiaires pour se concrétiser et peut être observé ou mesuré à court et à moyen terme après la mise en œuvre de la mesure.

Ex. : Corridors écologiques. Les effets directs incluent l'amélioration de la biodiversité, le renforcement des fonctions écologiques et l'augmentation de la qualité de vie, notamment par la création de zones de fraîcheur. Parmi les effets indirects, on trouve la réduction de la pression sur les services de santé ainsi que la contribution à la captation du carbone.

Co-bénéfices : Effets positifs additionnels, autres que l'objectif principal visé (atténuation ou adaptation), qui touchent les systèmes humains, naturels ou économiques.

Ex. : Corridors écologiques. Ils contribuent, entre autres, à favoriser la mobilité durable de la population, notamment en facilitant le transport actif.

C.2.2 Adaptation

L'adaptation constitue un critère central pour évaluer la pertinence d'une mesure climatique. Cette évaluation repose d'une part sur les résultats de l'analyse des risques et des vulnérabilités réalisée par Coop SSG³⁷.

Le niveau de risque a été intégré à l'analyse puisqu'il reflète l'ampleur des effets négatifs qu'un aléa climatique peut avoir sur un système humain ou naturel et indique ainsi l'urgence d'agir. Coop SSG a évalué les risques sur une échelle de 25 points et les a classés selon les seuils suivants :

- Négligeables : de 1 à moins de 2 points
- Mineurs : de 2 à moins de 4 points
- Modérés : de 4 à moins de 9 points
- Majeurs : de 9 à moins de 16 points
- Extrêmes : de 16 à 25 points inclusivement

Seuls les niveaux de risque associés à des systèmes pour lesquels la mesure envisagée peut générer un effet direct ont été retenus.

³⁷ Coop SSG (2025). *Rapport d'analyse des risques et de la vulnérabilité – MRC des Collines-de-l'Outaouais*.

Dans une optique de préparation au pire scénario, les niveaux de risque ayant été considérés correspondent à ceux du scénario climatique le plus pessimiste pour l'horizon 2041-2070, soit le SSP3-7.0, qui prévoit une hausse moyenne d'environ 7 °C.

Étant donné que les risques dits majeurs et extrêmes sont considérés comme prioritaires, un facteur de pondération supplémentaire leur a été appliqué afin de calculer la moyenne. Les poids retenus sont les suivants : 0,5 pour les risques de niveau négligeable à modéré, 2,5 pour les risques majeurs et 5 pour les risques extrêmes.

D'autre part, l'évaluation de l'adaptation tient compte de l'effet positif anticipé de la mesure sur le système ciblé. Ce critère évalue l'étendue des effets bénéfiques d'une mesure sur l'adaptation aux changements climatiques, la résilience des systèmes et les co-bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.

Tableau C.2.2. Échelle de pondération de l'adaptation

| Échelle | Pondération | Description |
|-------------|-------------|--|
| Négligeable | 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Effets sur l'adaptation sont quasi inexistantes. • Aucun changement tangible pour les systèmes humains ou naturels. • Bénéfices difficilement mesurables ou insignifiants. • Pas ou très peu de co-bénéfices. |
| Faible | 2 | <ul style="list-style-type: none"> • Contribue légèrement à l'adaptation et de façon partielle. • Effets localisés ou peu durables. Incidence limitée sur la résilience globale. • Effets indirects et co-bénéfices faibles ou isolés. |
| Modéré | 3 | <ul style="list-style-type: none"> • Renforce de façon significative la résilience d'un système, mais sans transformation profonde. • Effet clair et mesurable sur la réduction des risques. • Production d'effets indirects et de co-bénéfices environnementaux ou sociaux notables. |
| Élevé | 4 | <ul style="list-style-type: none"> • Produit un changement majeur, durable et étendue. • Réduction significative des vulnérabilités et amélioration de la résilience à l'échelle du territoire ou de la collectivité. • Production d'effets indirects et de co-bénéfices multiples ou structurants. |

Le degré de résilience associé à chaque mesure climatique a été obtenu en multipliant la moyenne pondérée du risque (sur 25) par le score de l'impact de la mesure (sur 4), pour un résultat entre 1 et 100.

C.2.3 Réduction

La réduction des émissions de GES a été évaluée selon deux dimensions complémentaires :

- L'intensité de la réduction, qui correspond à la quantité de GES évitée à chaque mise en œuvre de l'action
- La portée, c'est-à-dire l'ampleur de l'application potentielle de la mesure (ex. : nombre de personnes, d'équipements, de bâtiments ou de secteurs concernés), en intégrant également les co-bénéfices associés.

La combinaison de ces deux critères permet d'estimer le potentiel global de réduction des émissions associé à chaque mesure. Les estimations de réduction de GES fournies par ICLEI ont été utilisées à titre indicatif uniquement lorsque disponibles, car de nombreuses mesures ne disposaient pas de données suffisantes pour une évaluation quantitative. La présente méthodologie assure donc que toutes les mesures sont évaluées de manière cohérente et uniforme.

Tableau C.2.3. Échelle de pondération de la réduction

| Échelle | Intensité de réduction | Description | Pondération | Description |
|-------------|------------------------|---|-------------|---|
| Négligeable | 1 | Réduction marginale des émissions de GES, principalement liée à une amélioration de l'efficacité, à un changement de comportement ou à une optimisation des pratiques, sans substitution majeure d'énergie fossile ni réduction significative de l'enfouissement des déchets. | 1 | <ul style="list-style-type: none">• Mesure ponctuelle ou bénéficiant à un petit nombre d'individus, de bâtiments ou d'actifs• Changement de pratiques quasi inexistant ou presque sans impact sur le bilan carbone• Co-bénéfices faibles ou localisés |

| Échelle | Intensité de réduction | Description | Pondération | Description |
|---------|------------------------|--|-------------|---|
| Faible | 2 | Réduction notable des émissions de GES, résultant d'une diminution directe de la consommation d'énergie fossile ou d'une réduction partielle de l'enfouissement, sans élimination complète des sources émettrices. | 2 | <ul style="list-style-type: none"> • Mesure touchant une partie d'une municipalité ou d'une population • Impact restreint sur les comportements ou les habitudes. • Co-bénéfices modérés. Ex. : amélioration de la qualité de l'air locale, réduction du bruit, etc. |
| Modéré | 3 | Réduction importante des émissions de GES grâce à une substitution majeure d'une énergie fossile, à un changement technologique structurant ou à une réduction substantielle de l'enfouissement des déchets organiques et recyclables. | 3 | <ul style="list-style-type: none"> • Mesure déployée à l'échelle d'une municipalité ou d'un grand bassin d'usagers • Induit une modification notable des comportements et habitudes au sein de la population. • Co-bénéfices multiples et tangibles. Ex. : amélioration de la santé publique, stimulation économique locale, attractivité territoriale, etc. |

| Échelle | Intensité de réduction | Description | Pondération | Description |
|---------|------------------------|---|-------------|---|
| Élevé | 4 | Réduction quasi complète par la substitution totale d'une source fossile par: <ul style="list-style-type: none"> • une énergie renouvelable; • d'une activité sans émissions. Ou la suppression presque intégrale de l'enfouissement des déchets, avec des pratiques zéro déchet. | 4 | <ul style="list-style-type: none"> • Mesure d'envergure régionale ou intersectorielle modifiant durablement les pratiques, les infrastructures ou les comportements à grande échelle, créant un cadre favorable à la réduction soutenue des GES. • Co-bénéfices structurants et durables. Ex. : création d'emplois verts, retombées |

C.2.4 Standardisation ou tri

En guise de premier filtre, les résultats ont d'abord été normalisés. Seules les valeurs comprises entre le premier et le troisième quartile ont été retenues pour passer au second filtre d'évaluation.

C.3 Critères de faisabilité de la mise en œuvre (15 points)

Des critères supplémentaires ont été appliqués pour établir un classement préliminaire des mesures climatiques selon leur faisabilité globale. Lors de leur mise en œuvre, cette faisabilité devra être évaluée de manière plus détaillée et approfondie. Ces critères sont la faisabilité technique et organisationnelle, la faisabilité financière et la faisabilité sociale et sont considérés d'importance égale, pour chacun 5 points.

C.3.1 Faisabilité technique et organisationnelle

L'utilisation d'un de ce critère dans l'évaluation des mesures climatiques est essentielle, car celui-ci permet de s'assurer que les actions proposées peuvent réellement être mises en œuvre dans le contexte donné. Sans ce critère, on risque de retenir des idées très ambitieuses sur papier, mais irréalisables en pratique.

Aux fins de l'évaluation de l'applicabilité, ce critère englobe les dimensions technique, organisationnelle, humaine, temporelle et réglementaire. La faisabilité financière, quant à elle, est évaluée séparément, en tant que critère distinct.

Tableau C.3.1. Échelle de pondération de la faisabilité technique et organisationnelle

| Échelle | Pondération | Description |
|-------------|-------------|---|
| Négligeable | 1 | <ul style="list-style-type: none"> Faisabilité très faible : action difficilement réalisable avec les ressources et les capacités actuelles. Obstacles techniques importants, contraintes réglementaires majeures, manque de soutien organisationnel ou complexité de mise en œuvre élevée. |
| Faible | 2 | <ul style="list-style-type: none"> Faisabilité limitée : action pouvant être réalisée, mais nécessitant des efforts considérables de planification, de coordination ou de mobilisation. Présence des défis techniques ou réglementaires, qui peuvent toutefois être levés; risque d'implantation élevé. |
| Modéré | 3 | <ul style="list-style-type: none"> Bonne faisabilité : action réaliste dans un délai raisonnable, avec un niveau d'effort et de coordination modéré. Technologie disponible, exigences réglementaires claires et organisation prête à s'impliquer. |
| Élevée | 4 | <ul style="list-style-type: none"> Très bonne faisabilité : action pouvant être mise en œuvre facilement et rapidement avec les ressources et les capacités existantes. Peu ou pas de barrières techniques ou réglementaires, soutien organisationnel fort et mise en œuvre simple. |

C.3.2 Faisabilité financière

La faisabilité financière a été prise en compte afin d'évaluer la capacité de mettre en œuvre chaque mesure en fonction des ressources financières disponibles et des coûts qu'elle engendrerait. Son intégration dans l'analyse permet de réduire les risques financiers associés à la mise en œuvre des mesures.

Tableau C.3.2. Échelle de pondération de la faisabilité financière

| Échelle | Pondération | Description |
|-------------|-------------|---|
| Négligeable | 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Coût largement supérieur aux ressources disponibles et difficilement absorbable sans financement externe important. • Subventions ou revenus ne couvrant qu'une faible part des coûts et nécessitant donc un endettement ou un réajustement budgétaire majeur. Risque élevé de compromettre d'autres projets ou la santé financière globale. |
| Faible | 2 | <ul style="list-style-type: none"> • Coût partiellement couvert par les ressources existantes ou les subventions et nécessitant un effort budgétaire supplémentaire. • Projet réalisable à condition de prioriser, d'étaler les dépenses dans le temps ou d'optimiser les coûts. Risque financier modéré nécessitant un suivi budgétaire attentif. |
| Modéré | 3 | <ul style="list-style-type: none"> • Coût correspondant au budget disponible ou largement couvert par des subventions ou des revenus générés par l'action. • Répercussions minimales ou nulles sur les finances municipales ou organisationnelles, risque de dépassement budgétaire limité et marge de manœuvre pour imprévus. Possibilité de réinvestir les revenus excédentaires dans d'autres initiatives. |
| Élevée | 4 | <ul style="list-style-type: none"> • Coût très faible ou inexistant, sans incidence sur le budget. • Projet entièrement couvert par les ressources existantes, les subventions ou les revenus générés. Aucun risque financier. Mise en œuvre possible sans approbation budgétaire supplémentaire. |

C.3.3 Faisabilité sociale (acceptabilité sociale)

L'acceptabilité sociale, entendue comme le degré d'adhésion et de soutien de la population, a été évaluée à l'aide d'un sondage public sur la priorisation des actions climatiques mené en août 2025. Au total, 76 répondants issus des milieux résidentiel, gouvernemental, économique et communautaire ont participé à cet exercice. Exceptionnellement, l'échelle de pondération de l'acceptabilité sociale est sur 5 points et comprend trois niveaux : faible (1), moyenne (3) et élevée (5).

C.4 Calcul du pointage final

Le calcul du pointage final s'applique uniquement aux mesures ayant passé par le premier filtre. Il tient compte de l'ensemble des critères mentionnés précédemment. Les critères d'adaptation et d'atténuation ont une pondération totale de 40 points. Les critères de faisabilité technique et organisationnelle, de faisabilité financière et d'acceptabilité sociale ont, quant à eux, été regroupés pour un poids global de 15 points. Ainsi, chaque mesure a été évaluée sur un score total de 55 points.

Tableau C.4. Calcul et normalisation du pointage final

| Critère | Poids individuel | Pondération |
|-----------------------|---------------------|-------------|
| Adaptation | 20 | 40 |
| Atténuation | 20 | |
| Faisabilité | 5 | 15 |
| Budget | 5 | |
| Acceptabilité sociale | 5 | |
| | Poids global | 55 |

Les mesures sont classées selon trois niveaux de priorité : Priorité 1, Priorité 2 et Priorité 3. L'organisme municipal devra planifier et mettre en œuvre ces mesures au cours des dix prochaines années, en tenant compte de leur cote de priorité. Comme indiqué précédemment, cette cote peut être ajustée à la suite d'une analyse plus approfondie de la faisabilité globale des mesures.

Annexe D. Tableaux de priorisation des mesures

| No | Mesure | Adaptation | | Atténuation | | Sous - total (sur 40) | Faisabilité – Évaluation préliminaire | | | Sous-total (sur 15) | TOTAL (SUR 55) | Priorité |
|-------|---|-------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|-----------------------|--|-------------------------------|--------------------|---------------------|----------------|----------|
| | | Risque pondéré (sur 25) | Portée (sur 4) | Intensité de réduction de GES (sur 4) | Portée (sur 4) | | Technico-règlementaire et opérationnelle (sur 4) | Acceptabilité sociale (sur 5) | Financière (sur 4) | | | |
| 1.1.I | Planification et gouvernance de la mobilité | - | - | 3 | 4 | 30 | 2,5 | 3 | 2,5 | 9,3 | 39,25 | 1 |
| 3.1.A | Planification et partenariats énergétiques | 16,3 | 3,5 | 4 | 3,5 | 28,9 | 2,5 | 3 | 2,5 | 9,3 | 38,13 | 1 |
| 7.1.F | Solutions natures | 17,9 | 4 | - | - | 28,6 | 3 | 3 | 2 | 9,3 | 37,87 | 1 |
| 7.1.A | Connectivité écologique et corridors | 18,3 | 4 | - | - | 29,3 | 2,5 | 3 | 1,5 | 8 | 37,25 | 1 |
| 8.2.A | Réformes réglementaires et SAD | 16,5 | 4 | 2,5 | 4 | 25,7 | 3 | 3 | 3 | 10,5 | 36,24 | 1 |
| 7.3.A | Accès à l'eau et rafraîchissement | 22 | 3 | - | - | 26,4 | 3 | 3 | 2 | 9,3 | 35,65 | 1 |
| 1.1.A | Renforcement du transport collectif rural et interterritorial | - | - | 2,5 | 4 | 25,0 | 3 | 3 | 2,5 | 9,9 | 34,88 | 1 |

| | | | | | | | | | | | | |
|-------|---|------|-----|-----|-----|------|-----|---|-----|------|--------------|---|
| 5.1.C | Soutien ciblé aux zones et ménages à risque | 16 | 4 | - | - | 25,6 | 2,5 | 3 | 2 | 8,6 | 34,27 | 1 |
| 6.1.B | Services et commerce de proximité | 15,9 | 3 | 2,5 | 4 | 22,0 | 2 | 5 | 3 | 11,3 | 33,28 | 1 |
| 7.1.B | Gestion espèces envahissantes et biodiversité résiliente | 20,3 | 3 | - | - | 24,3 | 2 | 3 | 2 | 8 | 32,30 | 1 |
| 7.2.B | Planification compacte et mixte | 16,1 | 3 | 2,5 | 4 | 22,2 | 2 | 3 | 3 | 9,3 | 31,43 | 1 |
| 5.1.B | Infrastructure et réseaux de centres d'urgence | 13,8 | 4 | - | - | 22,2 | 3 | 3 | 2 | 9,3 | 31,40 | 1 |
| 5.2.A | Plateformes et protocoles de communication | 11,8 | 4 | - | - | 18,9 | 4 | 3 | 2,5 | 11,1 | 30,68 | 2 |
| 3.1.B | Projets solaires, éoliens et agrovoltaiques communautaires | 13,6 | 3,5 | 4 | 2,5 | 22,1 | 2,5 | 3 | 1,5 | 8 | 30,05 | 2 |
| 7.2.A | Gestion durable des eaux pluviales et surfaces perméables | 13,0 | 4 | - | - | 20,8 | 3 | 3 | 2 | 9,3 | 30,05 | 2 |
| 6.1.D | Réglementation et aménagement favorables | 16,2 | 3 | - | - | 19,4 | 3 | 3 | 3 | 10,5 | 29,95 | 2 |
| 8.1.A | Incitatifs financiers à la transition climatique | 18,3 | 3 | 2 | 2,5 | 17,2 | 2,5 | 5 | 2,5 | 11,3 | 28,47 | 2 |
| 4.2.A | Réduire la production de déchets et accroître leur réacheminement | - | - | 2 | 4 | 20,0 | 2 | 3 | 2 | 8 | 28,00 | 2 |

| | | | | | | | | | | | | |
|-------|---|------|-----|-----|-----|------|-----|---|-----|------|--------------|---|
| 1.2.A | Déploiement d'infrastructures de recharge | - | - | 3 | 2,5 | 18,8 | 3 | 3 | 2 | 9,3 | 28,00 | 2 |
| 3.2.A | Sensibilisation | - | - | 2 | 3 | 15 | 4 | 3 | 4 | 13 | 28,00 | 2 |
| 2.1.C | Normes et réglementations sobres en carbone et résilientes pour les bâtiments | 11,1 | 3 | 3 | 3 | 17,9 | 2,5 | 3 | 3 | 9,9 | 27,79 | 2 |
| 5.3.A | Sensibilisation publique et préparation | 17,1 | 2,5 | - | - | 17,1 | 3 | 3 | 3 | 10,5 | 27,02 | 2 |
| 8.2.B | Outils analytiques et données | 12,0 | 3 | 2 | 4 | 17,2 | 3 | 3 | 2,5 | 9,9 | 27,08 | 2 |
| 1.1.J | Création d'un réseau de transport actif utilitaire et structurant | - | - | 3,5 | 2 | 17,5 | 2,5 | 3 | 2,5 | 9,3 | 26,75 | 3 |
| 1.1.D | Promotion du transport collectif et de la multimodalité | - | - | 3 | 2 | 15 | 4 | 3 | 3 | 11,8 | 26,75 | 3 |
| 4.1.D | Écosystèmes d'économie sociale et circulaire | 14,3 | 3 | 2 | 4 | 18,6 | 2 | 3 | 2 | 8 | 26,58 | 3 |
| 2.1.A | Programmes de rénovation et d'efficacité résidentielle | 15,2 | 1,5 | 3 | 2,5 | 13,9 | 3 | 5 | 3 | 12,5 | 26,45 | 3 |
| 3.1.C | Stockage d'énergie | 13,6 | 4 | 3 | 2 | 18,4 | 2,5 | 3 | 1,5 | 8 | 26,15 | 3 |

| | | | | | | | | | | | | |
|-------|--|------|-----|-----|-----|-----------|-----|---|-----|------|--------------|---|
| 5.2.C | Mobilité et évacuation inclusives | 13,0 | 3,5 | - | - | 18,2 | 2 | 3 | 2 | 11,8 | 25,50 | 3 |
| 5.1.A | Plans et outils stratégiques d'urgence climatique | 11,5 | 3 | - | - | 13,8 | 4 | 3 | 3 | 11,8 | 25,47 | 3 |
| 5.3.C | Résilience domestique et énergie | 15,4 | 2,5 | - | - | 15,4 | 2,5 | 3 | 3 | 9,9 | 25,29 | 3 |
| 1.1.B | Services de mobilité partagée (autopartage, covoiturage, navettes) | - | - | 2,3 | 2,5 | 14,4 | 2,5 | 3 | 2,5 | 9,3 | 25,13 | 3 |
| 7.2.D | Intégration infrastructures souterraines | 10,1 | 3 | - | - | 12,1 | 4 | 1 | 3 | 9,8 | 23,63 | 3 |
| 5.2.B | Mutualisation des ressources humaines d'urgence | 11,5 | 3 | - | - | 13,8 | 2 | 3 | 2 | 8 | 21,87 | 3 |
| 4.2.B | Mutualisation et logistique courte distance | 10,5 | 2 | 2 | 4 | 14,2 | 2 | 1 | 3 | 7,3 | 21,45 | 3 |
| 3.1.E | Valorisation de la biomasse et chaleur résiduelle, bioénergies | 13,4 | 2 | 2,5 | 1,5 | 10,0 3 | - | - | - | - | 10,03 | - |
| 6.1.C | Écosystèmes comestibles et agrotourisme local | 16,4 | 1,5 | - | - | 9,86 | - | - | - | - | 9,86 | - |
| 6.2.A | Outils carbone et certifications environnementale | 16,4 | 2 | 2 | 1 | 9,06 | - | - | - | - | 9,06 | - |
| 6.1.A | Jardins communautaires et programmes de partage | 14,4 | 1,5 | - | - | 8,63 | - | - | - | - | 8,63 | - |

| | | | | | | | | | | | | |
|-------|--|------|-----|---|---|------|---|---|---|---|------|---|
| 2.2.B | Normes énergétiques et de résilience élevées pour les nouveaux bâtiments publics | 8,7 | 2,5 | 3 | 1 | 8,08 | - | - | - | - | 8,08 | - |
| 7.3.B | Toits végétalisés et surfaces fraîches | 19,1 | 1 | - | - | 7,63 | - | - | - | - | 7,63 | - |
| 1.2.B | Électrification des flottes publiques | - | - | 3 | 1 | 7,50 | - | - | - | - | 7,50 | - |
| 1.2.C | Incitatifs à l'adoption de VÉ pour la population et les secteurs spécialisés | - | - | 3 | 1 | 7,50 | - | - | - | - | 7,50 | - |
| 2.2.A | Projets de rénovations et d'efficacité pour les bâtiments publics existants | - | - | 3 | 1 | 7,50 | - | - | - | - | 7,50 | - |
| 5.3.B | Programmes éducatifs et engagement jeunesse | 17,8 | 1 | - | - | 7,11 | - | - | - | - | 7,11 | - |

Annexe E. Objectifs et mesures jugés non prioritaires

L'annexe suivante regroupe les objectifs et les mesures qui n'ont pas été retenus dans la version définitive du Plan climat. Bien que pertinents, ils ont été écartés pour diverses raisons, comme une faisabilité limitée, une portée restreinte ou un recoupement avec d'autres actions prioritaires. Ces éléments demeurent toutefois des pistes d'intérêt pouvant être revisitées dans le cadre d'une révision future du Plan.

Tableau E.1. Liste des mesures et objectifs jugés non prioritaires

| Objectif ou mesure | Type | Explication |
|--|-------------|---|
| Objectif 2.2 – Renforcer l'exemplarité des bâtiments publics | Atténuation | Non retenu en raison du chevauchement avec d'autres objectifs liés à la performance énergétique et aux rénovations municipales. |
| Objectif 6.2 – Accompagner la transition des entreprises | Atténuation | Retiré en raison du manque de leviers directs de la MRC sur les activités privées, mais avenue potentielle pour un partenariat futur. |
| 1.2.B – Électrification des parcs de véhicules publics | Atténuation | Non priorisée en raison de son impact limité sur le bilan carbone de la MRC, ne ciblant que les véhicules légers, tandis que les alternatives pour la machinerie lourde et les petits équipements restent peu adaptées aux activités municipales. |
| 1.2.C – Incitatifs à l'adoption de VÉ pour la population et les secteurs spécialisés | Atténuation | Non priorisé en raison des coûts élevés d'acquisition des VÉ et de l'abolition des subventions provinciales et fédérales, ce qui élimine toute synergie possible avec un programme municipal. |
| 2.2.A – Projets de rénovations et d'efficacité pour les bâtiments publics existants | Atténuation | Fusionné avec d'autres mesures d'efficacité énergétique plus globales. |

| | | |
|--|---------------------------|--|
| 2.2.B – Normes énergétiques et de résilience élevées pour les nouveaux bâtiments publics | Atténuation | Non priorisée car les bâtiments municipaux sont peu vulnérables aux aléas climatiques et leur décarbonation aurait un impact négligeable sur le bilan carbone de la MRC. |
| 3.1.D / 4.1.A – Valorisation de la biomasse et de la chaleur résiduelle dans les bioénergies | Atténuation | Non priorisé en raison du manque d'infrastructures locales et de coûts d'implantation élevés pour des bénéfices marginaux. |
| 5.3.B – Programmes éducatifs et mobilisation des jeunes | Adaptation | Non priorisé en raison de son faible impact sur la résilience globale de la population face aux changements climatiques, le public ciblé n'étant pas le groupe le plus susceptible de transmettre des informations essentielles sur la préparation aux situations d'urgence. |
| 6.1.A – Jardins communautaires et programmes de partage | Adaptation | Non priorisé en raison de son faible impact sur la résilience face aux changements climatiques, la mise en commun ou le partage des denrées provenant de ces jardins reposant entièrement sur la volonté des citoyens, ce qui limite la capacité d'action directe des municipalités. |
| 6.1.C – Écosystèmes comestibles et agrotourisme local | Adaptation | Non priorisé car l'agrotourisme, sensible aux aléas climatiques, a un impact limité sur la résilience globale face aux changements climatiques. |
| 6.2.A – Outils carbone et certifications environnementales | Atténuation | Non priorisée car ces dispositifs reposent sur une participation volontaire et peuvent constituer un frein pour les petites et moyennes entreprises, notamment en raison du manque de ressources nécessaires à leur mise en œuvre. |
| 7.2.C - Foresterie urbaine proactive | Adaptation et atténuation | Non priorisée car ses bénéfices climatiques se concrétisent surtout à long terme. |

| | | |
|--|------------|---|
| 7.3.B – Toits végétalisés et surfaces fraîches | Adaptation | Non priorisée en raison des coûts d'entretien élevés, de son impact très localisé et des bénéfices perçus comme limités pour les individus. |
|--|------------|---|

Tableau E.2 Correspondance des mesures antérieures et consolidées

| Mesures regroupées (anciennes) | Nouvelle mesure consolidée |
|---|--|
| 1.1.C – Planification et gouvernance de la mobilité durable 1.1.G – Gestion stratégique du stationnement et de l'espace public 1.1.H – Intégration de la mobilité durable dans la planification | 1.1.I – Planification et gouvernance de la mobilité |
| 1.1.E – Création d'un réseau cyclable utilitaire et structurant 1.1.F – Connectivité régionale des sentiers et des pôles actifs | 1.1.J – Création d'un réseau de transport actif utilitaire et structurant |
| 3.1.D – Valorisation de la biomasse et de la chaleur résiduelle 4.1.A – Bioénergies et valorisation organique | 3.1.E – Valorisation de la biomasse et de la chaleur résiduelle dans les bioénergies |
| 4.1.B – Écosystèmes d'économie sociale et circulaire 4.1.C – Soutien aux PME pour la circularité | 4.1.D – Écosystèmes d'économie sociale et circulaire |
| 7.1.C – Protection des terrains à risque et des bandes riveraines 7.1.D – Verdissement urbain et canopée minima 7.1.E – Collaboration autochtone et solutions | 7.1.F – Solutions fondées sur la nature |

| | |
|--|--|
| fondées sur la nature 7.3.C - Inventaire canopée & îlots de chaleur | |
|--|--|